

LE TAS

DOSSIER COHÉSION DES TERRITOIRES **LES CHOIX AUDACIEUX DE L'ANCT**



■ INVITÉ DU MOIS

Fabian Jordan,
Initiateur de la Journée
citoyenne

■ DÉCRYPTAGE

Numérique : les plus
pauvres payent
la "fracture"

■ AUTONOMIE

DIVAS : le bonus
prévention des facteurs

UNE ASSURANCE PENSÉE POUR LE MONDE ASSOCIATIF

GMF compte 3,5 millions de sociétaires qui lui font confiance et se classe comme le premier assureur des agents du service public*. Elle est ainsi aux côtés de ceux qui s'engagent pour le collectif, qui en font leur vocation et soutient ceux qui œuvrent pour faire avancer l'intérêt général. Les associations, au cœur de cette mission pour le bien commun, partagent avec GMF des valeurs de solidarité, de proximité et d'engagement. C'est pourquoi depuis plus de 25 ans, elle entretient un lien historique avec le monde associatif. À l'écoute des besoins du secteur de l'économie sociale solidaire, GMF propose une protection pour les associations mais aussi des assurances de la vie privée pour les mandataires sociaux et les salariés d'association.

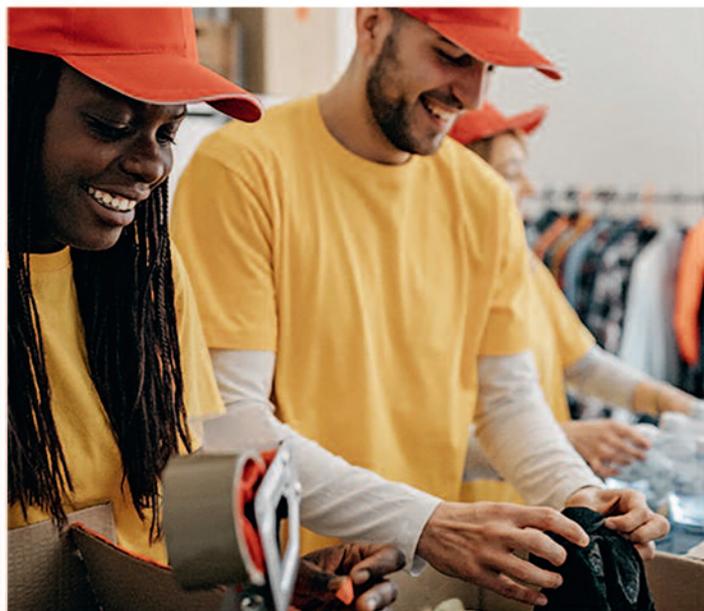
GMF, UNE MARQUE ENGAGÉE

Depuis 20 ans, GMF valorise et récompense, chaque année, plus de 10 initiatives inspirantes de « ceux qui s'engagent au service des autres ». En attestent le Prix Hélioscope-GMF pour les hospitaliers, le Prix La Gazette-GMF pour les Territoriaux, le Prix Unapei pour le Handicap, le Prix Chercheurs en Actes au sein de l'éducation nationale, le Prix Route 18 pour les sapeurs-pompiers. À ces récompenses, s'ajoute un partenariat avec les parcs nationaux de France autour de la « nature en partage ».

Cette attention particulière fait partie du modèle mutualiste de GMF. Il s'illustre par une approche humaine et équitable, des actions solidaires et sociétales, ... Ses valeurs mutualistes la rapprochent des associations et contribuent aux nouveaux défis du vivre ensemble et de la responsabilité sociale.

DES PRODUITS SUR-MESURE

Dans le sillage de son engagement, GMF se positionne comme un acteur naturel pour assurer tous les acteurs du monde associatif. Elle a conçu le contrat Multigaranties Vie Associative, produit innovant et modulable. Parce que GMF connaît bien le secteur associatif, elle est à même de répondre efficacement à vos besoins les plus spécifiques. Elle vous propose : une couverture élargie des risques essentiels, une responsabilité civile, une défense pénale et recours, un service d'information juridique par téléphone, une protection en cas d'accident corporel des personnes pendant leur activité, une assurance des biens,...



La vocation de GMF est aussi de protéger dans leur vie privée les mandataires sociaux et les salariés du secteur de l'économie sociale et solidaire qui peuvent ainsi bénéficier de tarifs avantageux sur les assurances auto, habitation, santé, accidents de la vie privée,...

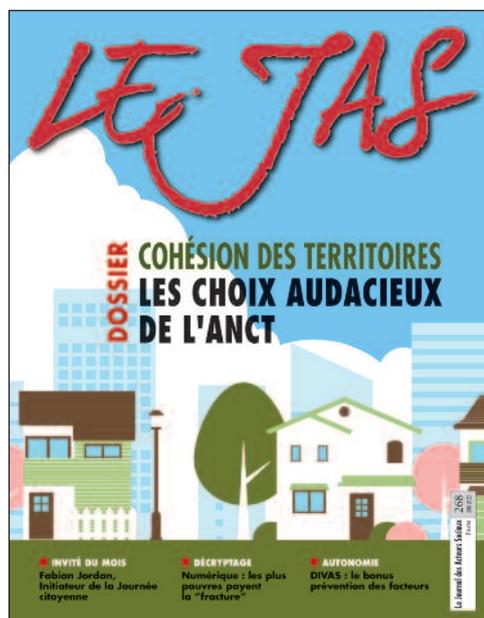
Pour en savoir plus, appelez le 0 970 809 809 (n° non surtaxé) ou connectez-vous sur gmf.fr ou rendez-vous en agence.



ASSURÉMENT HUMAIN

* GMF 1^{er} assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS de mars 2021

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. **Covéa Protection Juridique** - Société anonyme d'assurance au capital de 88 077 090,60 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 442 935 227 R.C.S. Le Mans APE 6512Z - Siège social : 33 rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2.



ACTUALITÉS

- 5 - Édito
- 6 - **Actualité Institutionnelle**
- 8 - **Actualité Société**
- 10 - **Social sans frontières**

INVITÉ DU MOIS

- 12 - **Fabian Jordan, maire de Berrwiller (Haut-Rhin) et président de Mulhouse Alsace Agglomération**



INVITÉ DU MOIS - Fabian Jordan p.12

DOSSIER

- 15 - **Cohésion des territoires : les choix audacieux de L'ANCT**



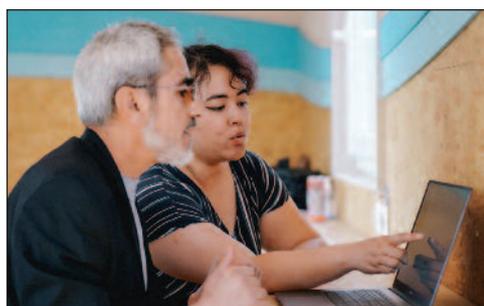
DOSSIER - Cohésion des territoires : les choix audacieux de L'ANCT p.15

MÉTIERS

- 27 - **DÉCRYPTAGE - Numérique : les plus pauvres payent la \"fracture\"**
- 32 - **CNAV - DIVAS : le bonus prévention des facteurs**

LE CAHIER DES RÉSEAUX

- 36 - **La Mutualité Française - \"Pour une culture de santé publique\"**
- 38 - **Fehap - La santé publique à l'ère de l'anthropocène**
- 40 - **L'Outil en Main - Les enfants découvrent l'intelligence de la main et la force des liens**



DÉCRYPTAGE - Numérique : les plus pauvres payent la \"fracture\" p.27

RÉDACTION

Directeur éditorial : Jean-Louis Sanchez,
Directrice déléguée : Karine Senghor
Rédacteur en Chef : Christophe Robert
Directeur artistique : Ylli Demneri
Ont collaboré à ce numéro : José-Marie Latour,
Hélène Padieu, Olivier Van Caemerbèke

Conseil d'orientation :

Thierry d'Aboville, directeur général de l'Union ADMR ; **Alain Cantarutti**, Fédération des centres sociaux ; **Hervé Carré**, consultant ; **Maryse De Wever**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Vincent Figureau**, responsable des relations extérieures de la Mutualité française ; **Bernard Foucaud**, consultant ; **Luc Gateau**, président de l'UNAPEI ; **Didier Lesueur**, délégué général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, consultante ; **Jean-Claude Placard**, consultant ; **Jean-Marie Pujol**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, consultant ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, consultante ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOSS.

ÉDITION

Éditeur, Directeur de la publication :
Jean-Louis Sanchez
Directrice déléguée :
Karine Senghor

ANNONCES CLASSÉES :

Tél. : 01 53 10 24 10

ABONNEMENTS :

Maria Lillo (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 9 euros

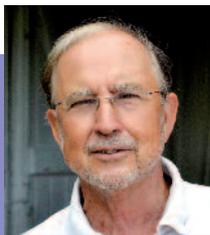
PUBLICITÉ :

Défis Régie - Tél. : 06 72 71 89 47

catherine-lejas@defis-regie.com

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale, SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346
Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris
Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246
Mensuel - Dépôt légal : juin 2022 - ISSN : 2275-4709
PAO : Journal des acteurs sociaux

Imprimé en France
chez GDS



ÉDITORIAL

JEAN-LOUIS SANCHEZ

Directeur éditorial

C'est un grand pas qui vient d'être fait pour transformer l'essai. La journée nationale du 15 octobre prochain consacrée à la célébration de la citoyenneté et de la fraternité s'inscrit dorénavant dans le calendrier de chacune des principales organisations aptes à revitaliser liens sociaux et repères collectifs. Et pour manifester concrètement cette volonté, elles ont élaboré en commun une tribune, qui sera diffusée dans tous leurs réseaux, ce qui représente plusieurs millions d'acteurs. Cet éditorial laisse donc la place à ce message collectif, qui est dorénavant ouvert à toutes les nouvelles signatures. Dès à présent, grâce au soutien de plus en plus actif des associations d'élus municipaux et des grandes fédérations associatives, il s'avère possible de faire de cette journée le premier jalon d'un processus de résilience collective, aboutissant à redonner toute leur force aux grandes valeurs du pacte républicain.

TRIBUNE

FACE AUX CRISES, RENFORÇONS LES LIENS SOCIAUX ET L'ENGAGEMENT CITOYEN

C'est désormais manifeste : nous allons devoir apprendre à vivre avec une part de plus en plus grande d'incertitude. Car, après la pandémie mondiale de Covid et ses conséquences, nous sommes confrontés à un contexte social difficile, à l'urgence écologique qui se rappelle dramatiquement à nous, à la guerre en Ukraine, au cœur de l'Europe et à des bouleversements géopolitiques difficiles. Une situation qui peut être périlleuse pour la démocratie, mais qui fait naître aussi de nouvelles aspirations à un monde plus responsable et plus solidaire. En effet, comme on l'a souvent constaté, lorsque la vulnérabilité s'accroît, chacun prend conscience de l'importance des

liens entre voisins, entre générations, entre territoires... C'est pourquoi, face au danger, il faut tout faire pour encourager cette tendance et endiguer le risque de repli sur soi.

PARCE QU'UNE SOCIÉTÉ FRAGMENTÉE EST UNE SOCIÉTÉ DÉSAARMÉE...

Mais une telle démarche ne se décrète pas, elle ne peut émaner des seules autorités publiques ou parapubliques. Elle doit nécessairement reposer sur les habitants à travers leur propre engagement.

Cela nous invite à une lecture beaucoup plus ambitieuse de la citoyenneté, qui ne peut plus seulement s'exprimer à travers le droit de vote et l'impôt.

Osons l'affirmer : être citoyen c'est aussi être plus attentif aux autres, développer l'entraide spontanée, favoriser le respect mutuel. Et c'est souhaité, comme on a pu l'observer durant la crise sanitaire, avec une efflorescence d'initiatives solidaires engagées par nos concitoyens.

Mais face aux crises il faut aller beaucoup plus loin. En effet, beaucoup de personnes voudraient agir mais ne savent souvent pas comment s'y prendre, redoutent le regard social ou tout simplement ne se sentent pas légitimes. De ce fait, l'engagement citoyen n'apparaît pas pour ce qu'il pourrait être : un mouvement de fond qui consolide la société, en rétablissant des rapports de confiance entre habitants, entre communautés, entre territoires.

Car la citoyenneté ne peut s'épanouir sans une perspective stimulante, la fraternité, et inversement celle-ci ne peut s'enraciner sans l'engagement individuel de tous. Une conviction

que nous, associations d'élus locaux, fédérations associatives..., partageons. Car nous sommes soucieux de faire face collectivement à ces nouveaux défis en renforçant la cohésion de la société.

...UNE JOURNÉE CONVIVIALE POUR VALORISER LA CITOYENNETÉ ET LA FRATERNITÉ

C'est pourquoi, pour révéler la pleine puissance de la fraternité, nous, élus locaux, acteurs associatifs, entreprises... réunis en une alliance inédite, avons décidé d'organiser le samedi 15 octobre 2022 une "Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité". Une journée pour mobiliser le plus grand nombre, en lançant de nouvelles initiatives solidaires, éducatives, culturelles, festives... Une journée pour mettre en relief toutes les actions de solidarité engagées localement durant l'année écoulée. Une journée pour valoriser le rôle des habitants qui agissent, pour

mettre en lumière les actions des jeunes volontaires du Service Civique. Une journée pour montrer tout l'intérêt de l'engagement dans la vie privée, dans les services, dans les établissements. Une journée pour favoriser des rencontres inédites et montrer d'avantage la richesse de l'ouverture aux autres. Pour donner toute sa force à cette journée nationale, nous appelons toutes les forces vives - communes, intercommunalités, acteurs de l'ESS, entreprises, médias... - à nous rejoindre. Imaginez la force symbolique d'une journée où des milliers de citoyens, de tout âge, de cultures, professions, classes sociales différentes, agissent ensemble. Car bien que nous sachions que ce n'est pas en une journée que la société peut changer, ce mouvement peut révéler, par la participation du plus grand nombre, le souci de nos concitoyens, au-delà de leurs divergences, de faire de la liberté et de l'égalité le terreau de la fraternité.

ASSOCIATIONS D'ÉLUS



ENTREPRISES ET MÉDIAS



ASSOCIATIONS, FÉDÉRATIONS ET FONDATIONS





© Pixabay

EUROPE

Un accord-cadre sur les salaires minimums

Attendu depuis plusieurs années, le Parlement européen a dévoilé, le 7 juin, le projet de directive commune visant à étendre largement le principe de salaire minimum. Il ne s'agit pas d'uniformiser les SMIC des différents pays (qui vont de 332 euros en Bulgarie à 2 202 euros au Luxembourg), mais d'imposer des règles pour garantir "un niveau de vie décent" en fonction du coût de la vie dans chacun des États. Le texte ne contraint pas non plus les pays (Autriche, Chypre, Danemark, Finlande, Italie et Suède) qui n'ont pas fixé de salaire minimum à en adopter, s'ils ont préféré garantir les salaires via des conventions collectives. Malgré ces limites, c'est un grand pas en avant sur le plan de l'uniformisation sociale de l'Europe. La directive européenne devrait, en effet, favoriser le dialogue social pour améliorer et unifier progressivement le droit des travailleurs.

PROTECTION DE L'ENFANCE

Le signalement l'emporte sur le secret médical



Condamnée en 2020 par l'Ordre des médecins à une interdiction d'exercice pour violation du secret professionnel, une pédopsychiatre de Toulouse a vu cette sanction disciplinaire infirmée par le Conseil d'État le 30 mai

dernier. Malgré la règle du secret professionnel, la médecin avait signalé un enfant en difficulté au procureur de la République puis, un an plus tard, auprès du juge des enfants. Le père soupçonné de maltraitance avait alors déposé plainte auprès du conseil départemental de l'Ordre. Cette décision du Conseil d'État, qui valide la rupture du secret professionnel en cas de doute sur une situation d'enfant en danger, relance l'indispensable débat sur l'obligation de signalement par les médecins et professionnels de santé.

ASSURANCE CHÔMAGE

Un redressement des comptes en trompe-l'œil

Le rapport de l'Unedic du 8 juin dernier est délibérément optimiste. L'assurance chômage devrait ainsi, en 2022, dégager un excédent de 2,5 milliards d'euros. Cette amélioration des comptes proviendrait principalement, d'après Patricia Ferrand, présidente de l'Unedic, de la dernière réforme du régime modifiant les conditions d'indemnisation des demandeurs d'emploi. Mais cet excédent ne comblera pas l'important déficit qui s'est creusé les dernières années, en particulier durant la crise sanitaire (- 17,4 milliards d'euros en 2020 et -9,3 milliards d'euros en 2021) et qui atteignait 63,6 milliards d'euros fin 2021. L'équilibre sera dur à atteindre compte tenu des incertitudes économiques liées à la guerre en Ukraine. Les syndicats s'inquiètent, quant à eux, de réformes qui utiliseraient l'indemnisation des chômeurs comme variable d'ajustement.

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

La redistribution des subventions encore imparfaite



© Pixabay

Au moment de célébrer les 60 ans de la Politique agricole commune (PAC), une enquête de l'émission de télévision *Cash Investigation* fait le point sur les dérives de la distribution des subventions en France. C'est particulièrement utile, car notre pays est le plus agricole des vingt-sept États et reçoit donc la plus grosse subvention (9 milliards d'euros sur un total de 55 milliards pour l'ensemble de la communauté). Or, selon l'enquête, la redistribution ne favorise pas tout le monde équitablement et de nombreux petits exploitants ne perçoivent rien. De plus, le système n'encourage guère le développement de nouvelles solutions plus écologiques, contrairement aux orientations générales de l'Europe sur le climat. Un nouveau système d'attribution de la PAC devrait être défini d'ici 2023 et éviter l'accaparement de la manne européenne par les grosses sociétés.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Des comptes qui frisent la faillite



© Pixabay

TRIBUNE de cinq entre 2017 et 2020. Résultat, les caisses de protection sociale risquent de se retrouver en situation de rupture de paiement. Et la crise sanitaire n'est pour rien dans ce déficit, puisque l'État français a financé les dépenses sanitaires et sociales

de 2020-2021 à hauteur de 43,6 milliards de francs CFP (368 millions d'euros) sur un total de 48,1 milliards (406 millions d'euros). Les auteurs du rapport préconisent une importante réforme fiscale, assortie d'une augmentation ponctuelle des emprunts pour sortir de cette passe difficile. Gageons que la nomination de Sonia Backès, actuelle présidente de l'Assemblée de la Province Sud de l'île, au poste de Secrétaire d'État à la Citoyenneté, favorisera le développement d'une collaboration plus fructueuse entre la métropole et sa province lointaine.

DÉPARTEMENTS

Dépenses sociales sous pression

Selon la dernière étude de l'Observatoire national de l'action sociale (Odas), les dépenses consacrées à l'action sociale en 2021 par les départements n'ont augmenté que de 0,4%. Cette faible hausse s'explique par une diminution du nombre d'allocataires du RSA due à la reprise de l'activité économique. Mais au-delà de cette année 2021, jugée "atypique" par Didier Lesueur, délégué général de l'Odas, "les départements seront vite confrontés à de nouveaux besoins, en protection de l'enfance en raison de la dégradation des relations intrafamiliales, et en soutien aux personnes âgées dépendantes, en raison de l'évolution démographique. Surtout, les départements seront impactés par les hausses de salaires attendues dans les métiers de l'accompagnement". Et l'instauration d'un tarif plancher à l'heure pour les aides à domicile impactera les dépenses d'APA et de PCH.

CARTON VERT



© DR

À **Claire Hédon**, Défenseuse des droits, pour son dernier rapport en grande partie consacré à la dégradation de l'accès aux services publics. Elle y souligne notamment les "effets délétères du tout numérique" et appelle à ré-humaniser l'administration.



© DR

À **Najat Vallaud-Belkacem**, ancienne ministre de l'Éducation nationale qui, retirée de la vie politique, veut défendre les mineurs isolés étrangers. Elle vient d'être élue à la présidence de France Terre d'Asile.



© DR

À **Guillaume Pitron**, auteur de *L'enfer numérique, voyage au bout d'un like*, fruit d'une enquête sur quatre continents durant deux ans pour mettre au grand jour l'impact environnemental du développement numérique incontrôlé.

CARTON ROUGE



© DR

À **Jean Bassères**, directeur général de Pôle Emploi, pour l'organisation d'un séminaire pour ses cadres dirigeants au Stade de France, dont la "douloureuse" atteindrait au moins 286 000 euros..



© DR

À **Jean-Philippe Tanguy**, nouveau député RN de la Somme, qui accuse le Président de la République de s'être servi de ses talents de "séducteur" notamment envers les hommes pour arriver à ses fins. "Il savait solliciter les aspirations homo-érotiques d'un certain nombre de cadres", a déclaré le député frontiste.



À **Terra Fecundis**, société récemment rebaptisée Work for All, condamnée à plus de 80 millions d'euros pour fraude à l'Urssaf. La société exploitait des milliers de salariés étrangers dans le sud de la France pour le maraîchage. "C'était Germinal dans les exploitations agricoles", a commenté le Procureur de la République.

INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

La France conserve le maillot jaune



© Pixabay

C'est dû à la qualité des infrastructures de notre pays et au niveau de qualification des professionnels, mais c'est aussi l'une des conséquences du Brexit : les investisseurs étrangers plébiscitent la France. En 2021, notre pays a obtenu,

pour la troisième fois de suite, la palme du plus grand nombre de projets, avec 5 877 projets d'implantation ou d'extension. C'est 5 % de hausse par rapport à 2020. Une bonne nouvelle pour la réindustrialisation de notre pays mise à mal par des décennies de mondialisation au profit des pays d'Asie du Sud-Est. Certes, les projets sont souvent modestes, créant en moyenne 38 emplois. Mais ils bénéficient en priorité aux territoires de moins de 50 000 habitants, souvent mal dotés en industries et où l'on trouve plus facilement de la main-d'œuvre. De plus, grâce aux aides ciblées du programme France Relance, plusieurs projets sont liés à la transition énergétique, comme l'implantation à Lyon de BioNet-Asia, société de bio-technologie franco-thaïlandaise, ou d'Universal Hydrogen, à Toulouse, entreprise américaine de distribution d'hydrogène pour l'aéronautique.

AUTOMOBILE

Chronique d'une mort annoncée



© Pixabay

Le mercredi 8 juin, le Parlement européen a annoncé l'interdiction de commercialiser les voitures à pétrole, communément appelées "thermiques", à partir de 2035, avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. En 2035

une grande partie des automobiles en circulation seront encore à essence et continueront donc à rouler jusqu'à leur fin de vie. Les constructeurs disposent donc d'un peu plus de dix ans pour opérer une révolution technologique. Le moteur électrique, qui est aujourd'hui le successeur annoncé du moteur à propulsion, n'est pas dénué d'inconvénients : recyclage des batteries, coût à l'achat, développement des infrastructures de recharges... Mais, chaque jour, des progrès sont enregistrés, avec tout particulièrement la promesse dans les prochains mois de véhicules électriques moins coûteux que ceux à essence. Une révolution qui n'affecte donc pas que le secteur de la construction automobile, mais aussi de nombreux autres acteurs, des stations-service jusqu'aux centres de recyclage des déchets.

JEUNESSE

Une génération en grande souffrance psychique

La pandémie du Covid-19 l'a révélé avec brutalité, mais les signes avant-coureurs étaient déjà là avant : en France, de plus en plus de jeunes vivent dans une réelle détresse psychologique. L'association Nightline, créée par des étudiants pour pallier le déficit de soutien psychologique offert aux jeunes par les services publics au moment de la crise pandémique, a publié le 14 juin son deuxième rapport. Celui-ci s'inquiète de constater que les signes de souffrance psychologique perdurent malgré la fin des mesures sanitaires. Sur la plateforme d'appel de l'association, on recense une nette augmentation des appels (+ 68 % d'augmentation des prises de contact entre mai 2021 et avril 2022), avec de plus en plus d'appels suicidaires (18 % des appels). Une génération qui doit faire face à de très graves crises (guerre en Europe, pandémie, dérèglement climatique...) et pour laquelle il est urgent de reconstruire une boussole, avec de nouveaux repères collectifs.

CONVENTION DES ENTREPRISES POUR LE CLIMAT

Dix propositions pour changer de modèle

Dans le prolongement de la convention citoyenne pour le climat, la convention des entreprises a regroupé durant huit mois 150 chefs d'entreprises pour faire de la transition écologique un facteur de développement économique. Ces dirigeants (représentant 350 000 salariés pour 95 milliards d'euros de chiffre d'affaires) ont formulé dix propositions. Citons, par exemple, la disparition des "niches fiscales à l'environnement", l'éco-conditionnalité de l'accès aux marchés et financements publics, ou encore la création d'un label R3 (pour Réemploi-Réparabilité-Recyclabilité). Pour marquer leur engagement, chaque membre de la convention a adopté une feuille de route adaptée à son entreprise. Ainsi, Marie Bozzoni, directrice d'une entreprise de transport maritime comptant 90 salariés et 5 bateaux, a décidé l'électrification rapide de sa flotte.

LANGUES ANCIENNES

Un enseignement en chute rapide



© Pixabay

Le ministère de l'Éducation nationale a publié récemment les dernières données sur l'enseignement des langues anciennes qui poursuivent un déclin engagé depuis plusieurs années. En effet, la spécialité "littérature, langues et cultures de l'antiquité" n'a

été présentée au bac cette année que par 535 candidats sur un total de 380 000 (moins de 0,1 % d'entre eux). Cela n'est pas étonnant, si l'on considère la baisse du nombre de lycéens qui suivent l'option latin (3 % en 2021, contre 6,6 % en 1996), mais aussi la place de plus en plus reléguée de ces langues anciennes par les chefs d'établissements qui leur offrent des créneaux horaires dissuasifs. Faut-il le regretter ? Les cultures de l'antiquité sont la source, non seulement de notre langue, mais aussi de notre culture philosophique et politique. Elles représentent, pour ceux qui en possèdent les rudiments, une précieuse richesse intellectuelle.

TRAVAILLEURS SAISONNIERS

L'effet désastreux de la pénurie de logements



© Pixabay

Chaque année, les employeurs de travailleurs saisonniers peinent à trouver des logements pour leurs employés. Or, l'offre de locations à courte durée s'est considérablement réduite, en particulier sur les sites très touristiques, en raison du développement des plateformes de locations entre

propriétaires et vacanciers. Les communes les plus touristiques se démènent pour trouver des solutions alternatives, comme fournir des terrains avec des mobil-homes, ouvrir des résidences étudiantes, voire organiser des hébergements chez l'habitant. Parfois, ce sont les restaurateurs eux-mêmes qui investissent dans l'immobilier, rachetant des appartements pour y loger leurs employés, comme à La Croix-Valmer (Var), où l'homme d'affaires Alain Weill, propriétaire d'hôtels et de restaurants de luxe, a acheté une quarantaine de studios à cette fin.

COMMERCE

Le déclin du commerce de proximité

Selon l'observatoire Procos-Stackr, le chiffre d'affaires des commerces a diminué de 15,5 % dans les centres-ville et de 14,4 % pour les centres commerciaux par rapport à l'année 2019. Même durant la période des soldes, le chiffre d'affaires a diminué de 20 % à 25 % selon les départements. Les causes s'entrecroisent. Le télétravail vide certains cœurs de ville deux jours par semaine, le commerce en ligne a été le grand gagnant de la crise sanitaire et la hausse du prix du carburant a aussi un impact. Tous les secteurs sont concernés, sauf l'alimentaire spécialisé (épicerie fine, chocolatiers...) et l'équipement, qui font mieux qu'en 2019.

ALERTES À LA POPULATION

La révolution du téléphone mobile

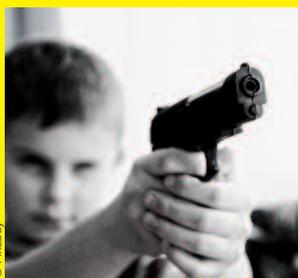


© Pixabay

Tout le monde connaît les sirènes qui, chaque premier mercredi du mois, rappellent à l'ensemble de la population comment elle sera, le cas échéant, infor-

mée d'un danger grave (accident industriel, phénomènes météorologiques, menace terroriste ou militaire...). Avec le développement de la téléphonie mobile, le gouvernement a pensé utile, non pas de supprimer ces sirènes, mais de renforcer leur impact avec un service intitulé FR-Alert, envoyant vers tous les téléphones mobiles présents dans une zone donnée de recevoir une alerte sous forme d'une sonnerie stridente accompagnée d'un message de notification sur la nature du danger. Il ne s'agira pas d'une application dont le téléchargement serait facultatif, mais d'une alerte systématique, transmise grâce à la technologie de diffusion cellulaire ("cell broadcast"). Les utilisateurs pourront modifier certains paramètres, comme, par exemple, le type d'alerte qu'ils souhaitent recevoir, sachant que les plus graves ne pourront pas être désactivées.

MONDE: PALMARÈS DES HOMICIDES PAR ARMES À FEU



© Pixabay

Si les États-Unis font bien trop souvent parler d'eux en raison des incidents dramatiques dus à la possession d'armes à feu, ils ne sont pas le seul pays affecté par un fort taux d'homicides. Ainsi, selon une infographie du site www.ourworldindata.org, d'autres pays détiennent des records inquiétants. C'est le cas dans plusieurs pays d'Amérique centrale ou du sud, comme le Venezuela, la Colombie, le Brésil ou le Honduras qui, tous, atteignent plus de 20 décès par arme à feu pour 100 000 habitants (bien plus qu'aux USA qui recensaient 4,12 décès pour 100 000 habitants en 2019). Pour mémoire, en France, ce taux est de 0,32. Ces données sont corrélées avec la permissivité des lois sur le port d'armes. Or, l'extension des violences non crapuleuses (non liées à un motif comme le vol), telles que la haine ou le terrorisme, fait craindre l'émergence de nouveaux risques pour la population. C'est pourquoi le Canada a déclaré par la voix de son Premier ministre, Justin Trudeau, vouloir encadrer plus strictement les armes à feu, avec une réforme instituant un "gel national des armes de poing".

BANGLADESH

LA CROIX-ROUGE TIRE LA SONNETTE D'ALARME

Plus de 7 millions d'habitants du Bangladesh ont "un besoin désespéré" de biens de première nécessité suite aux inondations diluviennes de ces dernières semaines qui ont fait 101 morts dans la région de Sylhet. Celles-ci ont été provoquées par des pluies les plus torrentielles constatées depuis un siècle. La Croix-Rouge appelle à une mobilisation universelle pour fournir à ce pays nourriture et abris. Car les ressources de l'État sont par ailleurs totalement déficitaires depuis la pandémie. Chacun s'attend à une émigration massive des habitants de ce pays qui devient quasiment invivable à cause du changement climatique.



© Pixabay

ALLEMAGNE

BILAN NUANCÉ POUR LES TRANSPORTS À 9 EUROS PAR MOIS



© Pixabay

En Allemagne, ce sont les Länder qui sont habituellement en charge des transports publics. En dérogeant à cette règle, le gouvernement fédéral fait une grande première, motivée par la lutte pour préserver l'environnement. Le ministre fédéral de l'Économie, Robert Habeck, a ainsi

mis en place dans tout le pays un ticket global à 9 euros par mois permettant d'accéder à tous les transports urbains et aux trains régionaux. Cette mesure a surpris par l'engouement qu'elle a suscité, notamment auprès des habitants des quartiers défavorisés, qui en ont profité pour découvrir les richesses du patrimoine allemand. Mais elle a aussi entraîné des difficultés majeures pour les usagers habituels, car elle a été prise sans concertation avec les entreprises ferroviaires. Aussi cette décision, en cours de test actuellement, devrait-elle être réexaminée.



© Pixabay

MEXIQUE

LES DÉFENSEURS DE L'ENVIRONNEMENT CONTRE LE CHANTIER DU TRAIN MAYA

C'est un chantier titanesque que le gouvernement mexicain a entrepris sur le territoire du Yucatan, presque à l'extrémité orientale du pays. Une vaste ligne de chemin de fer, baptisée "le train maya" en référence à l'histoire de la région, devrait relier la côte caraïbe touristique, à l'est, au reste du pays par deux itinéraires au nord et au sud de la région. Ce qui ne plaît pas aux défenseurs de l'environnement, soucieux de préserver un écosystème unique. En effet, les sous-sols sont composés d'un réseau de rivières souterraines, qui pourraient s'effondrer et mettre en péril l'alimentation de l'ensemble de la faune. Saisie par un collectif d'écologistes et de représentants indigènes, la justice a décrété, le 30 mai, la suspension des travaux au motif du principe de précaution, soulignant l'absence d'étude sur l'impact environnemental. Mais le bras de fer est loin d'être terminé.



© Pixabay

ROYAUME-UNI

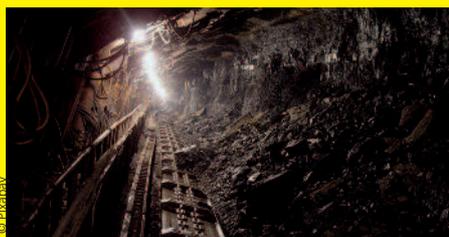
L'EXPULSION DES MIGRANTS VERS LE RWANDA ANNULÉE

En annonçant son projet de partenariat avec le gouvernement rwandais pour renvoyer dans ce pays les migrants illégaux du Royaume-Uni, Boris Johnson a fait face à un tollé de critiques. Le prince Charles lui-même, pourtant tenu au devoir de réserve, a indiqué dans une conversation privée qu'il trouvait cette décision "consternante" et l'Église anglicane n'a pas hésité à en condamner le fondement moral. Le Premier ministre britannique a toutefois maintenu son cap, et un premier vol spécial devait transporter 130 personnes de nationalités diverses vers Kigali le 14 juin. La plupart ont déposé un recours devant les tribunaux britanniques et obtenu l'annulation de leur expulsion. Mais il en restait sept, sans autre solution que d'aller dans ce pays où ils n'ont pas d'attaches (un Vietnamien, trois Iraniens, deux Irakiens, un Albanais). La Cour européenne des droits de l'homme a adopté in extremis "une mesure intérimaire" interdisant le départ de l'avion, au motif que la Haute Cour de justice pour l'Angleterre et le Pays de Galles n'avaient pas encore statué sur la légalité de cet accord entre le Royaume-Uni et le Rwanda. Une décision attendue en juillet.

QUÉBEC

LE TRAVAIL DES ENFANTS EN AUGMENTATION

Bien que signataire de la convention des Nations unies sur les droits de l'enfant, le Québec n'a jamais fixé par la loi un âge minimal pour travailler. La raison en est la coutume, très répandue en Amérique du Nord, d'encourager les enfants et adolescents à avoir des petits boulots pour gagner un peu d'argent de poche. Mais ces dernières années, l'offre d'emplois à temps partiel explose dans le pays, alors qu'une pénurie de main-d'œuvre adulte (240 000 postes non pourvus) incite les employeurs à courtiser les jeunes. Aujourd'hui, le taux d'emploi des mineurs dépasse 51 % et les tâches ressemblent de plus en plus à un travail d'adulte. Outre le décrochage scolaire, le risque d'accidents du travail augmente (149 mineurs de moins de 16 ans en ont été victimes en 2020), ce qui inquiète la Commission des droits de la personne et de la jeunesse du Québec. Le ministre du Travail et de l'Emploi a été saisi pour enrayer ce glissement pernicieux du petit job adapté aux enfants vers un vrai emploi.



© Pixabay

BRÉSIL

LE PRÉSIDENT BOLSONARO FACE À SON BILAN



© Pixabay

Alors que l'assassinat du journaliste Dom Phillips et du chercheur Bruno Pereira au nord-ouest de la forêt amazonienne a soulevé une vague d'indignation mondiale, les regards se posent à nouveau sur les pratiques criminelles dans cette région et sur la responsabilité du président brésilien, Jair Bolsonaro. Celui-ci déclarait en 2019 : "L'intérêt de l'Amazonie, ce ne sont pas les Indiens ni les putains d'arbres, mais le minerai". Explosion de la déforestation,

monoculture du soja qui épuise les terres agricoles, laisser-faire des pratiques crapuleuses des orpailleurs... le bilan de ces dernières années est lourd. Élu en 2018 pour 4 ans à la tête du pays, Jair Bolsonaro sera à nouveau face aux urnes en octobre prochain. Espérons que les électeurs brésiliens tiendront compte des catastrophes naturelles qui se multiplient dans le pays en raison de cette politique.



© Pixabay

ESPAGNE

LE PAYS PARIE SUR LE CINÉMA

Les séries et films réalisés par des auteurs espagnols ne cessent de gagner en notoriété. De quoi conduire les responsables politiques à soutenir la province d'Alicante pour la réouverture d'un immense complexe de production cinématographique de 300 hectares. Lancé en 2005, celui-ci a cessé ses activités en 2012 à la suite d'une condamnation par l'Europe en raison d'un financement opaque et répréhensible. Mais ces cinq dernières années, les autorités locales ont décidé de reprendre la gestion de ce complexe, en investissant massivement pour faire de ce lieu baigné par le soleil plus de 280 jours par an une nouvelle Mecque du cinéma. Les studios de cinéma d'Alicante ont donc rouvert leurs portes le 1^{er} juillet, en se dotant des technologies les plus innovantes et d'un centre de formation des métiers du cinéma pouvant accueillir plusieurs centaines d'étudiants.

" FAIRE ENSEMBLE POUR MIEUX VIVRE ENSEMBLE "

Fabian Jordan, maire de Berrwiller (Haut-Rhin) et président de Mulhouse Alsace Agglomération, fut le premier initiateur de la Journée Citoyenne, en 2008. Depuis, il anime le Collectif des Journées Citoyennes qui a essaimé ce concept dans toute la France. C'est à ce titre qu'il nous fait part de son engagement très fort pour la réussite de la Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité, le 15 octobre prochain, dont la première vocation est de "célébrer l'importance de ces valeurs dans la construction du vivre ensemble".

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-LOUIS SANCHEZ

Le Jas : Pourquoi vous impliquez-vous dans la Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité ?

Fabian Jordan : Dans la période actuelle, où les signes de peur et de repli sur soi s'accroissent, il est plus important que jamais de montrer que la plus grande partie de nos concitoyens restent attachés aux grandes valeurs qui fondent notre société. Cette journée est donc pour moi avant tout une journée de célébration de la citoyenneté et de la fraternité comme valeurs de rassemblement face aux graves enjeux que nous devons surmonter sur le terrain économique, écologique, et démocratique. Mon engagement en faveur de cette journée nationale était donc tout naturel, puisque, comme vous le savez, depuis bientôt deux décennies, je ne cesse de prendre des initiatives dans mon territoire pour renforcer le goût du vivre ensemble et la responsabilité de chacun.

D'ailleurs, cette année, j'ai à nouveau organisé à Berrwiller une Journée Citoyenne, qui a rassemblé plus du tiers de la population et j'ai pu, la semaine suivante, découvrir dans vingt-sept autres communes, la réussite de leurs Journées Citoyennes. Alors qu'il s'agit chaque fois d'un véritable défi collectif. Il me paraît important de rappeler que la Journée Citoyenne est une journée où les habitants réalisent des projets, qu'ils ont eux-mêmes définis, avec un mot d'ordre commun : faire ensemble pour mieux vivre ensemble. C'est en construisant avec l'autre, avec des résultats concrets, que l'on renforce les liens. Cette année, j'ai même senti



© DR

quelque chose de plus fort que d'habitude. C'était comme un grand mariage, se terminant d'ailleurs par des photos-souvenirs, pour bien marquer l'importance de l'événement. Et puis, j'ai eu aussi la joie de voir plus



En valorisant l'implication personnelle de chacun, on provoque une fierté de vivre ensemble, de partager, d'intégrer les nouveaux habitants, de créer des liens intergénérationnel.



d'enfants et plus de jeunes que d'habitude, ce qui consolide encore plus le caractère intergénérationnel de la Journée Citoyenne.

Je tiens d'ailleurs à rappeler que, dans le cadre de la Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité du 15 octobre, les maires peuvent eux aussi organiser une Journée Citoyenne. Mais la journée nationale peut se traduire par des objectifs moins ambitieux, comme des repas de quartier, des conférences, des portes ouvertes, des commerçants mobilisés, des animateurs de réseaux valorisés. L'idée est de montrer qu'on peut prendre des initiatives qui demandent peu d'efforts et produisent de grands résultats. Et j'insiste particulièrement sur une conviction que nous partageons, avec les très nombreux partenaires de la Journée nationale du 15 octobre, et notamment les associations d'élus locaux, c'est que nous n'avons de leçons à donner à personne, nous voulons juste que cette journée valorise ce qui est fait de remarquable sur le territoire et le porte à la connaissance des autres. C'est comme ça qu'on avance : en toute humilité. Et l'humilité en politique est impérative pour redonner confiance aux citoyens, pour qu'ils retournent aux urnes et soient des citoyens à part entière.

Le Jas : Votre attachement à la promotion de la citoyenneté est donc profond. Pouvez-vous nous en dire plus ?

F. J : Oui, c'est vrai, car je pense qu'une des premières priorités d'un maire est de développer les liens sociaux. Or, ceci ne peut se faire sans un engagement citoyen de chaque habitant. Et c'est possible, car en valorisant l'implication personnelle de chacun, on provoque une fierté de vivre ensemble, de partager, d'intégrer les nouveaux habitants, de créer des liens intergéné-

rationnels, de valoriser la jeunesse, de faire des aînés des transmetteurs de savoir. Tout cela peut être fait en associant le monde économique, les chambres consulaires, les chambres des métiers, les chambres de commerce, les chambres d'agriculture, les fédérations du bâtiment, et bien sûr le monde associatif, sans lequel on ne peut rien. Il me semble important de revenir sur les leçons que nous avons tirées de la Journée Citoyenne à Berrwiller, démarche qui est aujourd'hui reprise dans près de 3 000 communes. La Journée Citoyenne, quand on y pense, ce n'est rien d'exceptionnel, c'est juste du bon sens. C'est ce qui se faisait de manière normale et automatique dans le passé et qu'avec l'individualisation de la société, nous avons oublié. L'individualisme aujourd'hui détruit la société et nous devons recréer du lien, donner la possibilité de l'appropriation collective du territoire, redonner des repères et un projet commun. C'est quelque chose d'essentiel. Pour y parvenir, il faut expliciter partout qu'être citoyen, c'est être disponible pour les autres et être responsable de son environnement. Je voudrais vous donner un exemple vécu : quand vous repeignez un abribus avec des adolescents, il devient le leur, ils vont le respecter et ne pas le détériorer. Ce sont tous ces constats qui m'amènent aujourd'hui à soutenir l'initiative du 15 octobre, car il faut briser le mur du silence des médias qui ne parlent que de ce qui ne va pas. Nous entrons dans un monde difficile, et nous aurons besoin d'unité pour agir efficacement. La pandémie a montré la disponibilité de beaucoup de Français à s'entraider. Il faut encourager ce mouvement de redécouverte de l'action individuelle au service du bien commun. Et donc de la fraternité. ■

<https://jncf.fr>

LE JAS

VIOLENCES CONJUGALES PLUS DE SIGNALEMENTS MAIS AUSSI PLUS DE RÉPONSES

■ **CAHIER DES RÉSEAUX**
Nouvelles, Points civiques, Ligue de l'enseignement, AOM

■ **DÉCRYPTAGE**
Médiation territoriale: la voie de la fusion

■ **INVITE DU MOIS**
Azal Kahn

LE JAS

NUMÉRO SPÉCIAL
LES ASSOCIATIONS TIRENT LA SONNETTE D'ALARME

"Qu'est-ce qu'une société démocratique, les citoyens peuvent se sentir en lieu de ce site. Il leur faut, pour que les Associations s'inscrivent pleinement à développer l'art de vivre ensemble!"
Alain de Bopp

■ **INVITE DU MOIS**
Roger Sire, Professeur de Sciences humaines et sociales

■ **DÉCRYPTAGE**
Le secteur associatif, moteur d'innovation

LE JAS

RURALITÉ UNE CHANCE POUR LA FRANCE

■ **DÉCRYPTAGE**
Habitat des personnes fragilisées: le passage vers une solution

■ **INVITE DU MOIS**
Jean Guillet, professeur d'économie, expert en sciences sociales

■ **CAHIER DES RÉSEAUX**
Ligue de l'enseignement, France 3

LE JAS

CLIMAT PAS DE SOLUTION SANS RÉVOLUTION CULTURELLE

■ **INVITE DU MOIS**
Jacques Baudry, biologiste, écologue

■ **DÉCRYPTAGE**
Coopération et protection de l'environnement

■ **CAHIER DES RÉSEAUX**
AOM, FCE, Fédération, Ligue de l'enseignement, France 3

LE JAS

DÉPARTEMENTS Le temps des épreuves

■ **DÉCRYPTAGE**
AOM, Ouvriers de l'économie

■ **CAHIER DES RÉSEAUX**
Futurs, Réseau, Océan, FCE

LE JAS

SPECIAL FRATERNITÉ

■ **CAHIER DES RÉSEAUX**
Le Journal des Auteurs

LE JAS

JEUNESSE FRACTURES À RÉPARER !

■ **INVITE DU MOIS**
Philippe Laurent, Maire de Seauval

■ **LEDES**
Bon sens et éthique passent à table

■ **AIDES & CANTONNES**
Une demande encore plus simple

■ **CAHIER DES RÉSEAUX**
Uniparc, Réseau, AOM

LE JAS

EHPAD LE DOS AU MUR

■ **RESEAUX**
Le dos au mur

■ **AIDES & CANTONNES**
Une demande encore plus simple

■ **CAHIER DES RÉSEAUX**
Uniparc, Réseau, AOM

LE JAS

TRANSITION ÉCOLOGIQUE LES MAIRES SENTINELLES DE L'ENVIRONNEMENT

■ **PAFFRETE**
Du bien au meilleur

■ **AUTONOMES**
Qu'est-ce qu'un maire?

■ **INVITE DU MOIS**
Bernadette Lemaire: "Il n'y a qu'une seule patrie, c'est la planète"

LE JAS

Toute l'équipe du JAS vous présente ses vœux fraternels pour l'année 2022

■ **RESEAUX**
QUEL AVENIR POUR LE CSE ?

■ **RESEAUX LOCALS**
L'INSERTION PAR LA CITOYENNETÉ

■ **INVITE DU MOIS**
BRUNO FLUJON AUTEUR DE LES LOIS FOLLES DE LA RÉPUBLIQUE

■ **RESEAUX**
CULTURES DU CŒUR 93, LE PARTAGE POUR CRÉDO

LE JAS

EDUCATEUR C'ÉTAIT LES PLUS BELLES ANNÉES DE MA VIE

PLACÉS

■ **INVITE DU MOIS**
Jean Christophe Carlier, Directeur général de la Croix-Rouge

■ **RESEAUX**
Le cinéaste, l'histoire de la Croix-Rouge

■ **CAHIER DES RÉSEAUX**
Lecteur expert pour 2022

LE CINÉMA QUI NOUS PARLE

LE JAS

DOSSIER rSa STOP OÙ ENCORE ?

■ **AUTONOMES**
Un pas pour nos vœux pour

■ **SERVICE CIVIQUE**
Une ambition pour tous ?

■ **INVITE DU MOIS**
Alicia Villes, Présidente des Femmes

LE JAS

EHPAD CLARIFIONS LE DÉBAT

■ **RESEAUX AUTONOMES**
La charité continue

■ **EDITORIAL**
Facilement humaniste

■ **LA CROIX-ROUGE AU SECOURS DES UKRAINIENS**

LE JAS

DOSSIER DÉSERTS MÉDICAUX L'AUTRE DIAGNOSTIC

■ **RESEAUX AUTONOMES**
Flora Capellan, directrice de l'ONPE

■ **RESEAUX**
Nouveaux plans anticrise

■ **RESEAUX LOCALS**
Journées nationales de la Citoyenneté et de la Fraternité

■ **EDITORIAL**
ÉDITO PRÉSIDENTIELLE 2022 : DES DÉRIVES INQUIÉTANTES

LE JAS

DOSSIER QUE SERAIT LA RÉPUBLIQUE SANS LES MAIRES ?

■ **INVITE DU MOIS**
Cécil Lecharbon, expert international en protection de l'enfance

■ **RESEAUX**
Habiter autrement ? Où est le lien ?

■ **CAHIER DES RÉSEAUX**
Journées nationales de la Citoyenneté et de la Fraternité

QUE SERAIT LA RÉPUBLIQUE SANS LES MAIRES ?

Focus sur le travail d'un maire au quotidien

■ **RESEAUX**
Michel Fourrier, Président de l'AMSP

Retrouvez-nous chaque mois

www.lejas.com



© Illustrations iStock

COHÉSION DES TERRITOIRES **LES CHOIX AUDACIEUX** **DE L'ANCT**

PAR **CHRISTOPHE ROBERT ET JEAN-LOUIS SANCHEZ**

INTRODUCTION

La France s'est toujours illustrée en Europe par sa volonté d'œuvrer politiquement contre les inégalités territoriales au nom de ses principes républicains, mais aussi de son souci de cohésion nationale. Cette démarche volontariste s'est longtemps orientée principalement vers la réhabilitation sociale et urbaine des quartiers périphériques de certaines grandes métropoles et villes. Ce qui explique qu'elle ait pris le nom de politique de la ville, dont les caractéristiques ont été longtemps influencées par son origine. En effet, cette politique a été initiée dès 1977 par un programme de rénovation urbaine appelé "habitat et vie sociale", lancé par René Lenoir, secrétaire d'État à l'action sociale, et Jacques Barrot, secrétaire d'État au logement, pour réhabiliter les HLM avec les aides financières de l'État. Elle s'est poursuivie et enrichie grâce au concours de maires extrêmement sensibles aux questions des liens sociaux et des repères collectifs, comme Hubert Dubedout, maire de Grenoble et Gilbert Bonnemaïson, maire d'Épinay-sur-Seine. Mais, ces dernières années, d'autres fractures sociales et territoriales s'étant aggravées, notamment en ce qui concerne certains territoires ruraux et villes moyennes confrontés à une économie et une vitalité en déclin, cette politique s'est orientée vers d'autres horizons, avec par exemple le plan gouvernemental de revitalisation des centres-villes, instauré en 2018 sous le nom d'"Action cœur de ville".

C'est cette volonté de mieux adapter à ces nouveaux besoins les principes issus de la politique de la ville, qui a donné naissance à l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT). Cette agence se caractérise ainsi par un souci important d'étendre à tous les territoires en perdition, qu'ils soient urbains ou ruraux, des actions de discrimination positive, leur permettant de réintégrer le giron de l'égalité républicaine. En veillant à ce que cette politique soit résolument ascendante et non pas descendante, conformément aux préconisations des premiers concepteurs du développement social. Pour ce faire, l'Agence fait une place importante aux élus locaux dans la définition même de son



© iStock

conseil d'administration, qui est présidé par la maire d'une grande ville, Caroline Cayeux et qui vient d'être nommée ministre déléguée en charge des Collectivités territoriales. Il s'agit donc d'une administration pionnière, tant dans ses objectifs sociétaux que dans ses méthodes de travail.

C'est la raison pour laquelle le *Journal des acteurs sociaux* a souhaité consacrer un dossier spécial à l'ANCT, visant principalement à mettre en relief les caractéristiques originales de cette agence. Ceci pourrait alors constituer une première étape dans un débat que notre magazine souhaite ouvrir sur la nécessaire rénovation de l'administration.

¹ Le rapport d'Hubert Dubedout en 1983 "Ensemble, refaire la ville", a servi de base à la mise en œuvre du "développement social des quartiers" (DSQ), qui prendra dans les années 2000 le nom de "développement social urbain", afin d'illustrer la volonté de mieux intégrer les quartiers périphériques dans l'agglomération urbaine. Le rapport de Gilbert Bonnemaïson en 1982 intitulé "Face à la délinquance : prévention, répression, solidarité" explicite la transversalité nécessaire entre les trois types de politiques pour combattre la délinquance.

POLITIQUE DE LA VILLE : BOOSTER LA COOPERATION POUR REUSSIR

Au cœur de l'ANCT, se trouve tout naturellement la politique de la ville, chargée de soutenir les quartiers en difficultés situés dans l'Hexagone et en Outre-mer (plus de 5 millions d'habitants dans 1514 quartiers prioritaires concernés). Dans ce cadre, l'Agence agit dans quatre directions : l'éducation ; le cadre de vie, le logement, la mobilité et la tranquillité ; l'emploi, la formation et le développement économique ; et le lien social et l'image des quartiers. Derrière cette diversité, la même volonté d'accompagner les territoires dans leurs projets, au service du renforcement de la cohésion urbaine et sociale. Pour Eric Briat, adjoint au directeur de la ville et la cohésion urbaine, "le facteur commun entre ces thématiques, c'est la volonté d'animer la politique de la ville en mettant principalement l'accent sur la concertation, la coopération et la coproduction des interventions".

LES CITÉS ÉDUCATIVES COMME FER-DE-LANCE

En témoigne l'exemple des "Cités éducatives", démarche menée dans un territoire, avec le concours étroit de l'Éducation nationale, de la préfecture et de la commune, pour améliorer la qualité de l'offre éducative, grâce à la mobilisation de toutes les énergies (institutions, associations, habitants). Or, selon Frédéric Bourthoumieu, Directeur du programme Éducation, "la tâche n'est pas simple, car les acteurs concernés par l'éducation sur un territoire sont nombreux. De plus, il faut favoriser une forte participation des principaux acteurs, comme l'Éducation nationale, pour qu'elle contribue pleinement au pilotage des projets, une nouveauté introduite dans cette démarche". Il poursuit : "Il faut bien comprendre que la cité éducative n'est pas un dispositif de plus. Le fait que de nombreux acteurs ne se connaissent pas et s'acceptent difficilement est souvent la résultante des nombreux dispositifs qui ont été créés les uns après les autres, se super-

posant sans forcément beaucoup de cohérence. Avec la cité éducative, on essaie d'amener plus de cohérence, de parvenir à partager une vision globale de la question éducative à l'échelle du territoire".

UNE GRANDE ÉQUIPE EN CONSTRUCTION

La démarche porte ses fruits, puisqu'on est passé de la phase expérimentale, avec 80 cités éducatives, à la phase de déploiement qui en trois ans a permis d'atteindre 200 territoires, situés exclusivement dans les quartiers prioritaires de la ville. Pour Frédéric Bourthoumieu "La première année de déploiement de la cité éducative a été l'année du covid, qui a exacerbé beaucoup de difficultés. Ce qui a permis aux cités éducatives de pouvoir s'illustrer tout de suite par les réponses très concrètes qu'elles apportaient, comme par exemple au problème de la fracture numérique qui est apparu lors du passage extrêmement rapide aux cours en ligne. Mais surtout cela a mis en lumière les enjeux des liens avec les familles et les élèves, rendus très compliqués avec la fermeture des écoles. C'est là où on a vu que, dans les 80 premiers territoires qui avaient été labellisés cités éducatives, où les enjeux de coopération entre les acteurs avaient été bien compris, les solutions étaient grandement facilitées. Et c'est grâce à ces résultats, que le gouvernement a souhaité déployer les cités éducatives".

C'est pour renforcer ces dynamiques de coopération que l'ANCT a mis en place une plateforme collaborative, appelée "plateforme grande équipe". Anne Beauchesne, directrice de la mission "Grande Équipe républicaine", précise : "Elle fonctionne comme un réseau social, ouvert aux institutions, aux professionnels, aux associations, aux entreprises, et aux habitants, pour permettre aux différents acteurs de mieux se connaître et donc de mieux travailler ensemble". Animée par l'Agence, cette plateforme réunit déjà plus 12.000 utilisateurs deux ans à peine après son lancement.

TERRITOIRES RURAUX : CONSOLIDER LEUR AVENIR

Après avoir été longtemps délaissés, les territoires ruraux vont-ils enfin pouvoir reprendre leur place dans le paysage français ? À l'heure de la crise climatique et des nouveaux enjeux énergétiques, cela semble possible grâce à deux facteurs : la forte mobilisation des élus locaux et l'accompagnement de l'État. Avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), une nouvelle étape se dessine au travers des "contrats de relance et de transition écologique" (CRTE).

Destinés à proposer "une nouvelle relation partenariale entre l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux", les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) résultent de la loi du 22 juillet 2019 qui a créé l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). Ces contrats ont été officiellement lancés par une circulaire du Premier ministre en date du 20 novembre 2020 adressée aux préfets de régions et aux préfets de départements.

UN AUTRE TYPE DE CONTRATS

Dans ce texte, précisé depuis par plusieurs instructions ministérielles en date du 2 février 2021 et du 7 janvier 2022, Matignon résumait en ces termes les trois enjeux liés aux CRTE : "associer les territoires (collectivités territoriales, acteurs socio-économiques, associations, habitants) au plan de relance", "accompagner les collectivités dans leur projet de territoire" dans la durée du mandat municipal 2020-2026 et, enfin, "illustrer l'approche différenciée et simplifiée de décentralisation". En réalité, ces contrats s'inscrivent dans la continuité de dispositifs qui existaient déjà, mais avec des objectifs remis au goût du jour. Ils visent surtout à apporter une clarification salvatrice dans la jungle des dispositifs. "La politique interministérielle de contractualisation avec les collectivités territoriales s'est, au fil des années, déployée en recourant à un nombre élevé d'outils", soulignait en ce sens le Premier ministre en novembre 2020, qui dressait alors un constat clair : "Cette situation rend peu lisible l'action de l'État sur les territoires, qui éprouvent des dif-

ficultés réelles à remettre en cohérence ces dispositifs".

Les nouveaux CRTE ont donc vocation à intégrer toute une série de programmes d'appui aussi divers que "Action cœur de ville", "Petites villes de demain", "France services", "France Très haut débit", "France mobilités"... La contractualisation via les CRTE repose sur une ambition claire : "simplifier l'accès des porteurs de projets aux crédits de l'État et de ses opérateurs en favorisant notamment la logique du guichet unique", selon les consignes de Matignon. En pratique c'est à l'Agence nationale de la Cohésion des territoires qu'il revient de coordonner les CRTE au niveau national. "Les CRTE permettent aux élus de rédiger leurs programmes personnalisés, à leur main, et avec l'Agence qui leur apporte de l'ingénierie, des conseils et une aide à la mise en œuvre", détaille Caroline Cayeux, présidente de l'ANCT. "L'Agence va être coordinatrice des contrats de relance et de transition écologique en simplifiant la rédaction des projets, en simplifiant la mise en œuvre et en permettant une exécution beaucoup plus facile et beaucoup plus agile", poursuit la présidente. Et si les CRTE ne sont pas sans rappeler les anciens contrats de ruralité arrivés à terme fin 2020, ils s'en distinguent cependant à plusieurs égards. "Les CRTE sont une méthode partenariale entre l'État et les acteurs d'un territoire pour mettre en œuvre un projet stratégique. Ils organisent l'action de l'État et de ses établissements publics dans un cadre commun", expose Jérôme Gutton, Coordinateur national des Contrats de relance et de transition écologique à l'ANCT, qui souligne que "les contrats de ruralité n'avaient pas cette vocation d'ensembliser". Surtout, selon le

coordinateur national, “les CRTE sont beaucoup plus souples avec la possibilité d’évoluer tous les ans par avenants, quand les contrats de ruralité avaient une clause de révision à mi-parcours”.

DE LA THÉORIE À L’ACTION

Sur le terrain, la mise en place des CRTE constitue une occasion privilégiée pour les élus locaux de totalement repenser leurs projets en matière de transition écologique. “Que le CRTE ait renforcé la dimension transition, le mot est faible, cela a en fait vraiment permis d’opérer la bascule dans l’esprit des élus : on est passé de notions floues à la conviction de la nécessité de rendre la transition plus concrète”, confirme en ce sens Alain Vernisse, vice-président délégué aux travaux et au projet de territoire à la Communauté de communes Entr’Allier Besbre et Loire. “Par exemple, le changement de regard est très clair sur la façon de faire des places de stationnement et des parkings : on a complètement évolué par rapport à il y a trois ans où on bitumait sans se poser de question. Maintenant, c’est parkings drainants, bornes électriques, végétalisation...” , poursuit l’élu.

À la Communauté de communes Celavu Prunelli, en Corse, on confirme également ce changement d’approche apporté par les CRTE au profit d’actions opérationnelles en matière de transition écologique. “La réflexion sur le CRTE a permis d’améliorer la perception de la transition écologique et de la rendre plus concrète au niveau local, pour les élus et les services”, expose Jean-Dominique Auffray, directeur général des services. Il cite les exemples de la gestion des ordures ménagères, de la nouvelle Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) qui incombe désormais aux intercommunalités, les continuités écologiques avec les cours d’eau, le développement des circuits courts, le développement de la petite hydro-électricité ou encore la production d’énergies renouvelables sur les bâtiments publics... “La plus-value immédiate est la sensibilisation, donnant aux élus une meilleure grille de lecture sur l’application concrète de la transition écologique”, résume le DGS.

Parmi les nouveaux enjeux à prendre en compte par les territoires, difficile de ne pas mentionner l’objectif de “zéro artificialisation nette” introduit par la loi “Climat et résilience” du 22 août 2021. Un sujet aussi technique que contraignant qui

CAP SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE !

Les CRTE doivent notamment permettre aux collectivités locales d’intégrer, au sein de leurs projets de territoire, “les ambitions de la transition écologique dans leurs priorités”. En clair, il s’agit d’encourager les initiatives locales en matière de biodiversité, de préservation des ressources naturelles de diminution des consommations énergétiques, de lutte contre l’artificialisation des sols, de développement des nouvelles pratiques agricoles ou encore des circuits courts et de l’économie circulaire. Mobilités douces, rénovation énergétique des bâtiments et promotion des énergies renouvelables sont directement concernées.

trouve toute sa place dans certains CRTE. Comme à la Communauté de communes Aunis-Atlantique, en Charente-Maritime, où la première fiche action du CRTE a précisément porté sur la sobriété foncière et la manière d’intégrer cette contrainte dans les futurs projets locaux. “J’ai l’impression que le contrat a permis de réinterroger le territoire ; je ne sais pas si on l’aurait fait de la même manière si on n’avait pas eu le CRTE”, confie Jean-Pierre Servant, président de cette intercommunalité qui regroupe quelque 30 000 habitants sur plus de 440 km².

Pour l’heure, côté bilan, les CRTE rencontrent un succès au-delà des attentes. Ainsi, au 20 juin 2022, 850 périmètres, dont quelques-uns ont pu être modifiés en cours de démarche, ont été définis par les préfets en concertation avec les élus locaux, 681 à l’échelle d’un EPCI et 169 pluri-intercommunaux. “Au moins 817 contrats de relance et de transition écologique ont été signés soit un taux d’avancement de 96 % au 21 juin 2022”, se félicite le coordinateur national. L’ANCT a réalisé entre le 21 février et le 11 mars 2022 une enquête sur le contenu des CRTE auprès des services déconcentrés de l’État en charge des contrats (préfecture et DDT). Concrètement, cela représente environ 30 000 actions en cours ou prêtes à démarrer ainsi que quelque 50 000 projets restant encore à travailler.

INGÉNIERIE OPÉRATIONNELLE : ACCOMPAGNER AU PLUS PRÈS

Le Jas n'a jamais douté de la capacité des maires à savoir gérer leur territoire au plus près des besoins locaux. Leurs marges de manœuvre s'inscrivent cependant dans un contexte de plus en plus complexe tandis que les élus ruraux ne disposent pas de moyens suffisants pour répondre aux nouveaux défis. C'est pourquoi, l'intérêt d'un soutien technique, dans le respect de leurs compétences, s'impose aujourd'hui. Les projets de nos territoires ont besoin d'être accompagnés au plus près. C'est donc une mission d'accompagnement sur mesure que leur apporte l'ANCT.

Si elles constituent bel et bien le premier échelon compétent en matière d'aménagement des territoires au regard de leur diversité, les collectivités territoriales, à commencer par les communes et leurs intercommunalités, doivent faire face depuis plusieurs années à une complexification croissante des normes et des réglementations. Cela vaut dans de nombreux domaines : la commande publique, l'urbanisme, la redynamisation économique, l'accès à la santé ou encore, plus récemment, la transition écologique. Difficile dans un tel contexte pour une commune de maîtriser l'ensemble des contraintes à respecter ainsi que les outils existants sans pouvoir bénéficier d'une sérieuse aide en matière d'ingénierie. Certes, sur le plan territorial institutionnel, l'accroissement des pouvoirs et des compétences des intercommunalités a été très largement encouragé, en particulier par la loi NOTRe du 7 août 2015, au nom notamment de la mutualisation des services et des moyens. Il n'en demeure pas moins que pour

les communes comme pour leurs intercommunalités, la mise en œuvre d'un projet local structurant demeure aujourd'hui impensable sans pouvoir s'appuyer sur des aides extérieures.

Pour preuve, depuis sa création le 1^{er} janvier 2020, l'ANCT doit faire face à de plus en plus de demandes d'aide au titre de l'ingénierie en amont pour aider les collectivités à concevoir, élaborer ou formaliser des projets complexes et structurants. Parmi les multiples besoins locaux identifiés, trois en particulier tendent aujourd'hui à s'imposer. À commencer par la transition écologique. "En 2021, l'ANCT a accompagné, avec l'Ademe et le Cerema, plus de 400 groupements de collectivités pour l'élaboration de leur contrat de relance et de transition écologique", confirme en ce sens Agnès Reiner, directrice générale déléguée à l'ANCT en charge de l'appui opérationnel et stratégique. "Plus globalement, notre agence est souvent sollicitée pour la réalisation de projets de territoires, qui vont ensuite permettre aux

"Il faut répondre aux besoins des collectivités en respectant un principe de proximité et de subsidiarité."

Agnès Reiner,
directrice générale déléguée à l'ANCT.



collectivités de décliner des plans d'actions et des projets", poursuit la directrice.

Autre domaine de besoins croissants : l'attractivité des territoires sous toutes ses formes. Qu'il s'agisse de mobilité, de redynamisation économique, de transformation de friches ou encore de stratégies touristiques, les élus locaux comptent bien prendre les devants pour assurer l'avenir de leurs territoires. Une réalité particulièrement tangible dans le domaine de l'attractivité territoriale via l'offre touristique. "L'ANCT intervient dans le plan Destination France qui fixe à 10 ans une trajectoire de rebond et de transformation du secteur touristique, touché de plein fouet par la pandémie", souligne en ce sens Agnès Reiner. Pour les projets opérationnels plus techniques, l'agence peut prendre, à défaut d'initiative privée, la maîtrise d'ouvrage d'opérations immobilières destinées à la redynamisation du commerce et de l'artisanat dans les territoires fragiles (quartiers prioritaires de la ville, zones de revitalisation rurale...).

PALLIER L'INSUFFISANCE DES RESSOURCES LOCALES

Reste que les projets territoriaux sont aussi nombreux que les aides et les appuis existants sont diversifiés. De l'Ademe au Cerema, en passant par la Banque des territoires ou encore les aides du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), pas toujours simple en ce domaine de s'y retrouver quand on est élu local. "L'ANCT répond aux besoins des collectivités en respectant un principe de proximité et de subsidiarité", explique la directrice qui souligne : "Elle n'a pas vocation à se substituer aux ingénieries existantes et veille à ce que toutes les ressources disponibles soient connues et utilisées".

Ainsi, sur le terrain, lorsqu'une collectivité se heurte à un manque d'ingénierie pour conduire un projet, il lui revient de saisir d'abord le délégué territorial de l'ANCT, c'est-à-dire son préfet de département ou la personne qu'il a désignée comme délégué territorial adjoint. La demande est ensuite instruite au niveau départemental, en utilisant toutes les ressources des services déconcentrés de l'État ou celles des autres acteurs locaux de l'ingénierie. C'est seulement si les ressources locales sont insuffisantes, inadaptées ou indisponibles que le préfet fait intervenir le niveau territorial de l'agence en sollicitant son référent régional.

DES "CHEFS DE PROJET CONTRACTUALISATION"

Les circulaires relatives aux CRTE des 20 novembre 2020 et du 4 janvier 2022 ont ouvert une possibilité de "financement de chefs de projets contractualisation au profit des collectivités les moins dotées en capacités d'ingénierie". Cofinancés par l'État avec les crédits du FNADT, ces agents sont au nombre d'environ 70. Une aide bienvenue à destination de territoires aussi divers que le Grand Est (Colmar Agglomération, communauté de communes de Venduvre-Soulaines), l'Île-de-France (communauté d'agglomération Coulommiers Pays de Brie, communauté de communes Gâtinais-Val de Loing), la Normandie (communauté urbaine d'Alençon, communauté de communes Campagne de Caux) ou encore le Centre-Val de Loire (communauté de communes Cœur de Beauce, communauté d'agglomération de Bourges Plus).

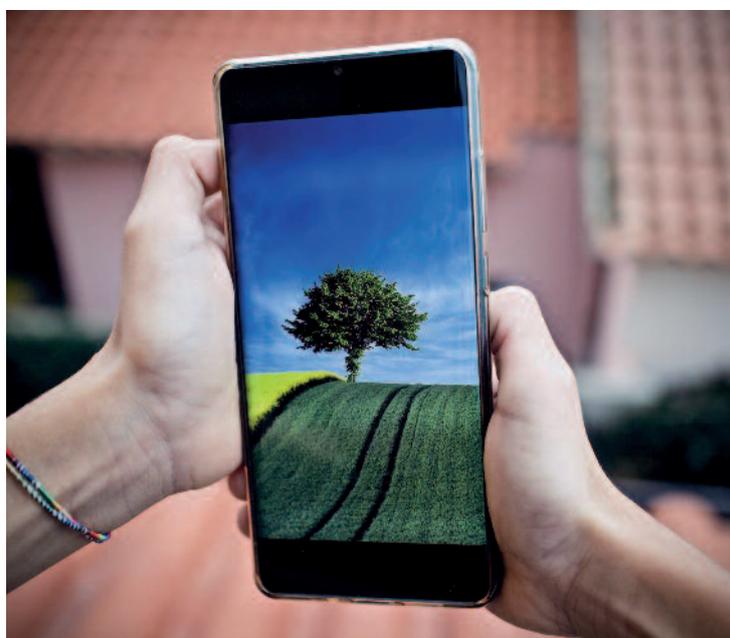
Ce référent, que l'on nomme "chargé de mission territorial", est l'interlocuteur unique de chaque préfet. "Il est chargé de trouver la meilleure réponse au besoin exprimé, soit en activant les ressources internes de l'ANCT (numérique, restructuration de commerces, données d'observation...), soit en appelant l'expertise de ses partenaires (Cerema, Ademe, Banque des territoires...), soit, enfin, en missionnant des prestataires privés dans le cadre de son marché-cadre à bons de commande", explique la directrice.

Au total, plus de 730 projets territoriaux ont été accompagnés par l'ANCT rien que sur l'année 2021. En tête des bénéficiaires, quelque 468 intercommunalités devançant plus de 200 villes. À noter en particulier que le nombre de sollicitations de l'agence par les collectivités de moins de 3 500 habitants a doublé en l'espace d'un an et que près des deux-tiers des projets (60 %) accompagnés par l'agence concernent aujourd'hui des territoires de moins de 20 000 habitants.

DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE : METTRE FIN AUX INÉGALITÉS

Qui peut nier aujourd'hui que sans accès aux outils numériques aucun développement n'est possible ? Attractivité économique, multiplication des télé-services et des procédures en ligne... Parce que le numérique est devenu incontournable aussi bien dans la vie quotidienne des habitants que dans la gestion locale des collectivités, l'ANCT s'attache à accompagner le développement des territoires en ce domaine.

S'il est souvent présenté comme un progrès, le développement de ce que l'on appelle communément la "e-administration" ne profite pas encore malheureusement pour l'heure à l'ensemble des habitants sur notre territoire (lire aussi pages 27-31 de ce numéro). En cause, non seulement l'insuffisance des infrastructures dans certaines parties de l'Hexagone, mais également les difficultés d'accès à ces outils rencontrées par certains publics. "Le numérique a longtemps été un facteur d'accentuation des inégalités entre individus et entre territoires, notamment en favorisant la concentration autour des métropoles les plus attractives", constate en ce sens Laurent Rojey, directeur général délégué Numérique à l'ANCT. Selon lui, "tous les territoires sont confrontés à un enjeu de transition numérique et l'accès à des infrastructures d'accès Internet fixe et mobile reste la première condition pour qu'un territoire soit en mesure de prendre ce virage". "Notre offre de service porte sur chacun des grands domaines de développement du numérique sur les territoires : accès à Internet, inclusion numérique, tiers lieux, construction et déploiement de services numériques...", poursuit Laurent Rojey avant de préciser : "Pour cela, nos équipes travaillent avec les Préfets de département, qui sont les délégués territoriaux de l'Agence, mais également avec d'autres programmes portés par l'Agence, dédiés à la ruralité ou à la politique de la ville". Conscients de la nécessité de lutter efficacement contre la fracture numérique, les pouvoirs publics ont mis en place deux programmes nationaux du côté des infrastructures : France Très Haut Débit, pour le web, et France Mobile, pour la téléphonie.



Ces deux programmes sont aujourd'hui pilotés par l'ANCT. Le programme France Très Haut débit en particulier a permis de déployer 3 millions de lignes en zone rurale et de desservir en accès web plus de 4 millions de nouveaux abonnés. Au cœur du dispositif, on trouve les Réseaux d'Initiative Publique (RIP). Ces réseaux concernent les zones rurales et de montagne très peu denses, souvent jugées non rentables pour les opérateurs et dans lesquelles c'est aux collectivités territoriales qu'il revient de développer elles-mêmes des projets pour connecter les entreprises à la fibre. Très coûteux, ces projets sont désormais financièrement soutenus par l'ANCT. C'est ainsi qu'en 2021, l'agence a instruit 12 projets de RIP répartis dans 19 départements. Dans ce cadre, plus de 414

millions d'euros ont déjà été versés aux collectivités. Mais la seule possibilité d'être connecté au web ne suffit pas à lutter efficacement contre la fracture numérique et qu'elle ne constitue qu'un préalable. "Au-delà des infrastructures, la fracture numérique porte également sur la capacité de chacun et chacune à utiliser les outils numériques", souligne Laurent Rojey, qui rappelle qu'"aujourd'hui en France, ce sont environ 13 millions de personnes qui sont éloignées du numérique. Pour cela, l'inclusion numérique est une problématique incontournable. Elle est particulièrement prégnante vis-à-vis des publics fragiles, pour lesquels l'insuffisante maîtrise des outils numériques peut venir s'ajouter à d'autres facteurs d'exclusion". Il est vrai qu'en ce domaine, rares sont les sujets de la vie quotidienne qui ne sont pas soumis à la maîtrise de l'outil Internet. De la recherche d'un emploi, au suivi de ses dossiers de santé, en passant par les demandes d'aides sociales, la gestion de son dossier fiscal, de sa retraite ou plus récemment encore des demandes d'urbanisme, celles et ceux qui ne maîtrisent pas Internet se trouvent de facto en situation d'exclusion numérique.

AIDE INDISPENSABLE AU QUOTIDIEN

"Beaucoup de nos concitoyens ne sont pas à l'aise pour réaliser une démarche administrative en ligne ou même rester en contact avec leurs proches sur Internet", poursuit Laurent Rojey. C'est pour cette raison que le plan France Relance a prévu le déploiement de 4 000 conseillers numériques pour aider les Français dans leur usage numérique au quotidien. À Langogne (Lozère, 2 800 habitants), des conseillers numériques accueillent ainsi les habitants au sein d'un espace dédié. "Nous mettons à disposition des ordinateurs en accès libre et nous organisons un atelier numérique destiné aux aînés, en partenariat avec la Croix-Rouge", témoigne Ariane Ferrara, responsable de l'espace. À l'heure actuelle, près de 3 000 structures proposent ce type de service. Et rien qu'au premier trimestre 2022, 200 000 personnes environ ont été ainsi accompagnées par les conseillers numériques de France Services. À cela s'ajoute le développement progressif des tiers lieux. Présentés comme les "nouveaux lieux du lien social, de l'émancipation et des initiatives

QUELQUES CHIFFRES

4 000. C'est le nombre de conseillers numériques France Services répartis sur le territoire.

65 400. C'est le nombre de kilomètres de câbles FttH (fibre optique) déployés à mi-2021 selon l'ANCT.

3 millions de lignes déployées en zone rurale dans le cadre de la couverture internet fixe.

70% du territoire national est aujourd'hui raccordable à la fibre dans l'attente de viser l'objectif 100 % à l'horizon fin 2025.

collectives", ces espaces prennent aujourd'hui diverses formes au profit de plusieurs activités : coworking, micro-folie, campus connecté, fablab, maison de service au public... 25 millions d'euros ont été engagés pour soutenir l'inclusion numérique dans ces espaces, notamment en zone rurale où leur implantation ne présente que des bénéfices. "Un tiers lieu, surtout en zone rurale, a deux avantages. D'abord, il permet de recréer du lien social et des activités économiques, avec les ressources locales. Il a aussi l'avantage de proposer de multiples activités à des publics différents, qui se côtoient et partagent leurs savoir-faire", explique Marthe Pommé, directrice du programme "Nouveaux lieux, nouveaux liens" à l'ANCT.

Autant de signaux plutôt encourageants qui devraient conforter l'appui dont ont aujourd'hui besoin nos territoires pour poursuivre leur transition numérique. Reste que "la maturité des collectivités territoriales face au numérique reste inégale. Beaucoup d'entre elles manquent encore de ressources, qu'elles soient financières, humaines ou en ingénierie, pour mettre en place des outils adaptés aux besoins de leur population. Pourtant, c'est un enjeu qui les concerne toutes", conclut Laurent Rojey.

COOPÉRER PLUTÔT QU'IMPOSER

Directeur général de l'ANCT, Yves Le Breton était précédemment à la tête du Commissariat général à l'Égalité des territoires (CGET). Avec François-Antoine Mariani, directeur général à la politique de la ville, il partage la conviction que la cohésion des territoires repose avant tout sur une réelle coopération avec les acteurs locaux.

Le Jas : On présente souvent l'ANCT comme préfigurant ce que pourrait être une nouvelle forme d'administration de l'État. Pouvez-vous nous faire part des caractéristiques spécifiques de votre agence ?

Yves le Breton : Le modèle de notre agence se distingue considérablement de celui d'une administration centrale, avec son conseil d'administration, présidé par Caroline Cayeux, maire de Beauvais, présidente de Villes de France et ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales. Il comprend dix associations d'élus, dont notamment l'Assemblée des départements de France. Ce qui fait l'originalité du projet politique qui a présidé à la création de l'ANCT, c'est l'idée que l'État peut être un support important pour accompagner les projets des collectivités locales, tout en respectant une vision ascendante de l'action publique. La force du projet, c'est la possibilité, dans un cadre respectueux des compétences décentralisées, de s'appuyer sur les ressources déconcentrées de l'État, c'est-à-dire les préfets et ses services. Mais toujours avec le souci d'une adaptation plastique selon les réalités de chaque territoire. Ces éléments sont la doctrine de base de la démarche de l'ANCT.

À partir de là, les actions sont avant tout coopératives, avec la mise en commun de moyens, au profit des projets territoriaux. La meilleure image est celle d'une boîte à outils, car les outils sont utilisés ou ne le sont pas en fonction des besoins locaux. Pour chaque politique visant à la cohésion des territoires, on définit nationalement un cadre, des méthodes et des moyens, mais chaque acteur local doit pouvoir se les approprier selon ses besoins propres. En ce qui concerne la politique de la ville, qui représente une compétence importante de notre agence, nous sommes les héritiers d'une longue construction administrative, puisque l'ANCT provient de l'ancien Commissariat général à l'égalité des territoires, lui-même issu en 2014 d'une fusion



Yves le Breton

entre la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar) et les différentes structures de la politique de la ville. Aujourd'hui, la politique de la ville est incorporée à part entière dans notre agence, et nous prenons en considération son caractère très particulier, qui prône depuis quarante ans décloisonnement et transversalité dans l'action publique. Nous cherchons donc à développer l'ensemble de nos activités avec ce même esprit, comme en matière éducative par exemple, dont les démarches se sont inspirées des expériences de la politique de la ville.

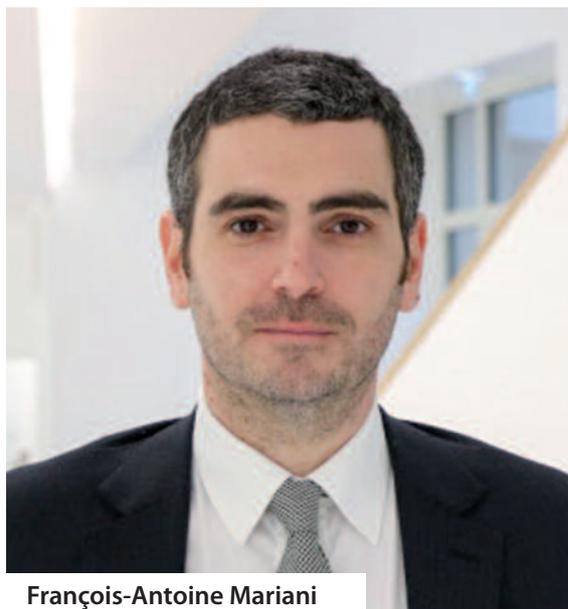
François-Antoine Mariani : Ce qui ne nous empêche pas, en matière de politique de la ville, de vouloir continuer à améliorer nos méthodes de travail, pour les rendre plus agiles, moins enfermées, plus adaptables. Car la politique de la ville a encore tendance à être renfermée sur elle-même. Et j'ajouterais une dernière nécessité, un peu plus souterraine, qui est de démontrer que l'argent qu'on dépense en politique de la ville sert effecti-

vement à quelque chose... ce qui est compliqué ! De façon générale, comme l'a dit Yves Le Breton, il faut arrêter de créer des dispositifs dans lesquels on fait rentrer les territoires, mais plutôt créer des dispositifs qui s'adaptent aux territoires. C'est la seule façon d'améliorer l'efficacité des réponses aux enjeux qui sont les leurs. Et c'est par exemple ce que font Cités éducatives ou Cités de l'emploi, avec bien entendu un cadre d'objectifs, mais pas forcément un cadre de moyens. Ce qu'il faut partout renforcer, c'est notre capacité à travailler avec d'autres acteurs ou d'autres territoires. Ce que je peux dire, conformément aux conclusions d'études faites récemment sur l'ANCT, c'est qu'on a réussi à ouvrir notre partenariat de travail à de nombreux acteurs qui ne sont pas forcément institutionnels. Clairement, nous avons aujourd'hui des dispositifs, comme Cœur de ville, qui ne fonctionnent que parce qu'on travaille à plusieurs. On a bien conscience que seul, dans des systèmes de plus en plus complexes, on n'arrive à rien. J'ajoute que ne plus être une administration centrale permet de simplifier bien des choses, tant en ce qui concerne la coopération entre les services de l'État qu'avec les partenaires locaux. Nous avons donc de solides atouts, mais il ne faut pas baisser la garde, car les obstacles au changement restent nombreux.

Le Jas : Pouvez-vous préciser vos modes d'action ?

François-Antoine Mariani : Forte de ces principes, l'ANCT se déploie dans plusieurs directions. Il y a tout d'abord la contractualisation entre l'État et la collectivité, avec des objectifs d'utilité sociale (revitalisation des centres-villes, politique de la ville, transition écologique, accessibilité numérique...) et de lisibilité démocratique. C'est à cet effet que nous développons ce que Yves Le Breton appelait tout à l'heure une boîte à outils, avec des programmes d'appui comme Action cœur de ville, Cités éducatives etc., pour favoriser la construction de démarches partenariales. Nous n'allons pas expliquer à un maire comment revitaliser son centre-ville, mais nous mettons en œuvre une nouvelle forme de coopération entre des opérateurs locaux et des opérateurs de l'État.

En plus de ces grands programmes de revitalisation urbaine, on a d'autres types d'actions, par exemple



François-Antoine Mariani

en matière d'accessibilité numérique, comme France Services qui ouvre un accès aux services publics pour des gens qui ont des difficultés face à l'informatisation. Ainsi, on peut proposer à nos concitoyens réfractaires pour diverses raisons au numérique des guichets avec l'intervention de conseillers, qui font de la médiation, de la sensibilisation et de la formation. Enfin, nous proposons un appui en ingénierie et en montage de projet, qui s'adresse principalement aux collectivités qui rencontrent des difficultés. Parce que les territoires ne sont pas à égalité en ce qui concerne les compétences en ingénierie de projet.

Le Jas : Face à des crises qui s'aggravent, quelles sont les perspectives de votre agence ?

Yves Le Breton : Nous sommes confrontés à des transitions extrêmement rapides, que ce soit en matière économique, écologique, technologique... et tous les territoires ne s'adaptent pas à la même vitesse. On constate aussi nos propres limites, car les enjeux sont de plus en plus complexes. Par exemple, un des problèmes auxquels on est confronté quand on travaille sur la revitalisation des centres des bourgs, c'est la désindustrialisation massive du pays depuis trente ans, parce que partout où une usine a fermé on en voit les effets sur l'ensemble de la ville. Mais ce qui est intéressant dans la méthode voulue par le président de la République en créant l'ANCT, méthode qui cor-

respond aussi au désir des collectivités locales, c'est de parvenir, face à toutes ces difficultés, à co-construire les réponses appropriées. C'est d'autant plus nécessaire que, lorsqu'on est acteur local, et j'en parle en connaissance de cause, ayant été moi-même préfet de département, ce n'est pas facile de voir au-delà du court terme. On n'a pas forcément conscience de l'impact de nos décisions et leurs conséquences à plus long terme. Par exemple, quand on parle de transition écologique, de quoi parle-t-on exactement ? Et comment planifier les aménagements de mon centre-ville pour y incorporer des espaces verts en prévision de l'augmentation des températures ?

Par ailleurs, je pense que plus les difficultés s'aggravent, plus se consolide le besoin de liens sociaux. C'est vrai des relations entre les habitants, mais c'est aussi vrai de leurs relations avec les administrations. Même si on accepte l'utilité de

la dématérialisation, il faut admettre l'apport considérable du contact humain dans les services, comme, par exemple, France Services. Parce que, au-delà de la compétence technique qu'on peut trouver sur Internet, il y a aussi le besoin de contacts sociaux. Les deux années que nous avons traversées avec le Covid nous ont montré que le télétravail pouvait être très utile, mais que cela a aussi des limites. Là encore, il va falloir trouver de nouveaux équilibres.

Enfin, je pense qu'il va nous falloir renforcer notre capacité d'évaluation pour pouvoir consolider et amplifier tous les atouts de l'ANCT. Car des progrès sont possibles, et notamment en ce qui concerne l'amélioration des outils contractuels et la capacité de l'État de s'engager dans des dynamiques pluriannuelles. C'est un élément qui va peser de plus en plus dans les relations avec les collectivités locales, et pas seulement d'un point de vue financier.

L'ANCT EN BREF

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été créée par une loi du 22 juillet 2019. Elle résulte de la fusion de trois entités : le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), l'Agence du numérique, et l'Établissement public de restructuration et d'aménagement des espaces commerciaux et artisanaux (Epareca).

Sa création s'inscrit dans une démarche faisant du département le levier privilégié du réarmement de l'État dans les territoires. Elle s'appuie sur les services déconcentrés de l'État placés sous l'autorité du préfet, délégué territorial de l'agence.

Dans chaque département est mis en place un Comité local de cohésion des territoires (CLCT) qui réunit autour de lui des représentants de l'État, des établissements publics, des collectivités territoriales et des structures qui interviennent dans le champ de l'ingénierie.

L'action de l'ANCT ne se déploie pas à partir d'un zonage ou d'une cartographie qui déterminerait par avance son périmètre d'intervention. Ce n'est pas le territoire qui détermine le projet, mais le projet qui détermine le territoire.

L'Agence a mis en place une plateforme collaborative baptisée "La Grande équipe". Cet outil s'adresse à toutes celles et ceux qui agissent dans les quartiers : État, collectivités, associations, habitants, conseillers citoyens, adultes-relais, médiateurs...

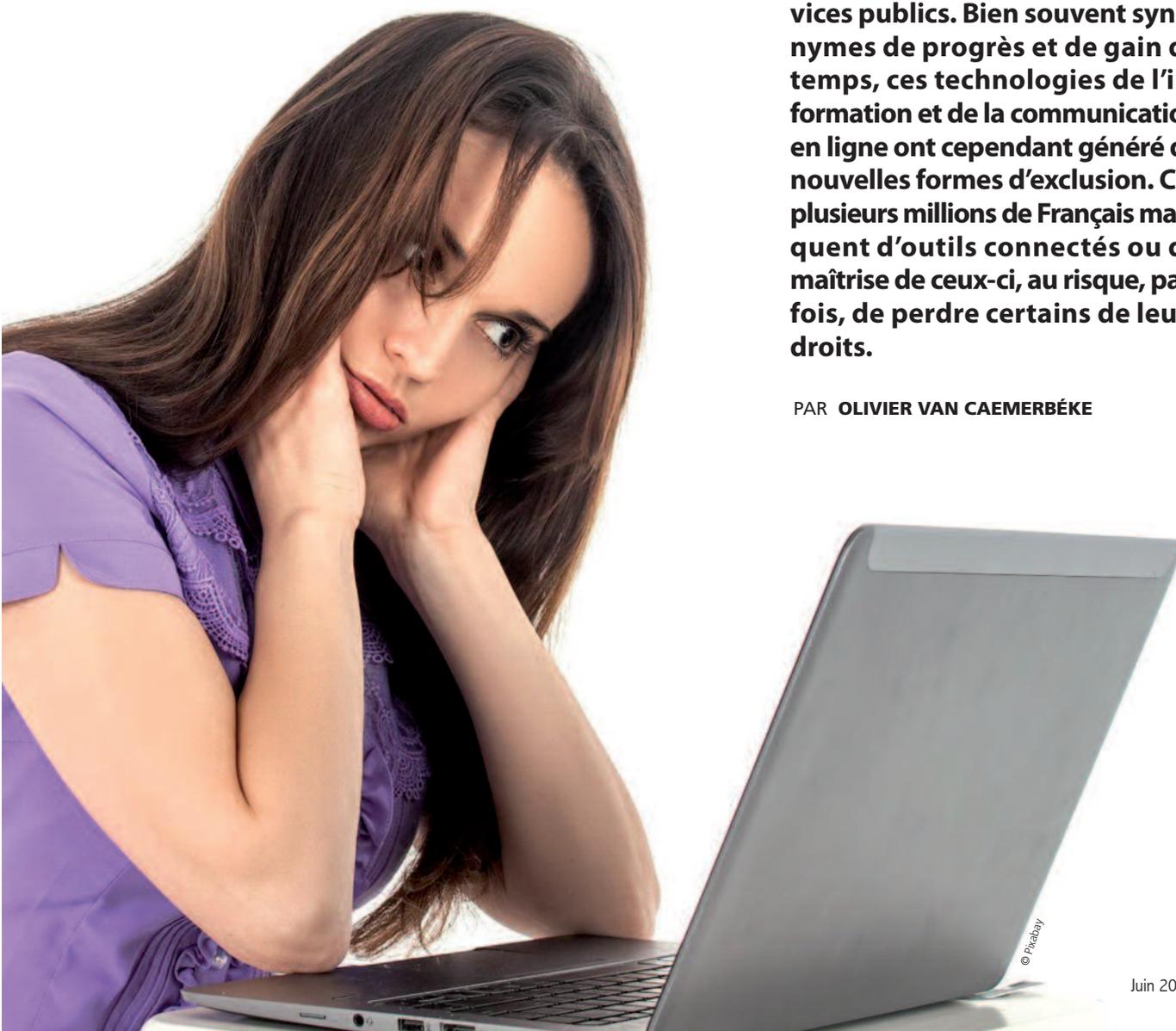
À découvrir sur <https://acteurs.lagrandeequipe.fr>

NUMÉRIQUE

LES PLUS PAUVRES PAYENT LA "FRACTURE"

La révolution numérique a bouleversé la manière dont nous interagissons les uns avec les autres, y compris avec les agents des services publics. Bien souvent synonymes de progrès et de gain de temps, ces technologies de l'information et de la communication en ligne ont cependant généré de nouvelles formes d'exclusion. Car plusieurs millions de Français manquent d'outils connectés ou de maîtrise de ceux-ci, au risque, parfois, de perdre certains de leurs droits.

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE



Déclarer ses impôts, inscrire un enfant au collège, faire une demande de vignette Crit'air... autant de démarches, parmi des centaines d'autres, qui sont désormais réalisables sur Internet. À l'origine de cette évolution, le programme "Action Publique 2022", lancé par le Premier ministre le 13 octobre 2017 qui, entre autres, affichait l'objectif de 250 démarches administratives dématérialisées à la fin 2022. Une stratégie qui n'avait rien d'anecdotique, tant notre pays affichait un sérieux retard en la matière. Un retard qu'elle rattrape peu à peu. Fin 2021, la France occupait la 13^e place du classement de la Commission européenne sur la numérisation des services publics, ce qui la situe un peu au-dessus de la moyenne des États membres. Il est vrai que la crise sanitaire du Covid-19 a accéléré le mouvement, y compris pour des structures ne dépendant pas d'instances publiques.

Faut-il s'en réjouir ? Est-ce là un indéniable progrès ? La réponse est à la fois "oui" et "non". "Oui", car la numérisation répond à des enjeux de qualité, de rapidité et de transparence du service public. Elle génère également de substantielles économies et participe à la réduction de l'empreinte écologique des administrations. Mais "non" aussi, car cette mise en ligne des services des administrations et les collectivités publiques ne simplifie les démarches qu'à une partie seulement des citoyens. En effet, 28 % s'estiment "peu ou pas compétents" pour effectuer une démarche administrative en ligne. Or, ce sont souvent ceux qui ont le plus besoin des aides de l'État qui "pataugent" sur Internet au lieu d'y "surfer". Le plus grave étant qu'ils finissent par ne plus obtenir les droits auxquels ils peuvent prétendre (demande de logement social, place en crèche, prestations sociales...). Dans une enquête publiée le 11 mai 2022, l'Insee estime que "32 % des adultes, mais 53 % des personnes défavorisées ont renoncé à effectuer une démarche administrative en ligne en raison de sa complexité". Les inégalités d'accès au numérique creusent donc encore un peu plus les inégalités sociales puisque 40 % des non-diplômées et 24 % des ménages bénéficiaires des minima sociaux n'ont pas d'accès à l'Internet fixe à domicile, contre 15 % pour l'ensemble des Français.

LE RÉSEAU DU PLUS FORT N'EST PAS TOUJOURS LE MEILLEUR

Plus qu'une "possibilité", utiliser son ordinateur ou son smartphone pour faire une démarche administrative est devenu un passage quasi obligé, tant il est vrai qu'obtenir un rendez-vous en agence, ou même par téléphone est désormais compliqué. En février dernier, quelque 300 associations et organisations de défense des droits

EN CHIFFRES

22 % des personnes ne disposent pas d'ordinateur ou de tablette à domicile ; 15 % n'ont pas de connexion Internet à domicile.

8 % des Français n'ont pas d'adresse email personnelle ou professionnelle.

40 % des démarches administratives en lignes sont accessibles aux personnes en situation de handicap (contre 12 % seulement en 2019).

28 % des personnes s'estiment peu compétentes ou pas compétentes pour effectuer une démarche administrative en ligne.

Un quart des personnes âgées de 65 ans et plus sont confrontées à des difficultés dans leurs démarches administratives et 1 sur 7 les abandonne.

43,9 % des non-diplômés sont en situation d'illectronisme (contre 3,5 % pour ceux ayant fait des études supérieures).

(sources : Défenseur des droits 2022 et Insee)

humains s'en alarmaient en signant un "Manifeste pour un service public plus humain et ouvert à ses administré(e)s". "La dématérialisation des services publics entraîne fréquemment, et plus que jamais depuis le début de la crise sanitaire, la fermeture des points d'accueil du public : démarches à effectuer en ligne, rendez-vous à obtenir via le site Internet, etc. Ce sont les personnes vivant une grande précarité, allophones, âgées, en situation de handicap ou en situation d'illettrisme qui se trouvent entravées dans l'accès aux droits", écrivent les signataires. Chacun devrait avoir le choix d'utiliser ou non ces nouveaux services, estime aussi Roxane Martin, directrice des activités Conseil de WeTechCare, association qui accompagne les acteurs publics et privés dans leurs actions d'inclusion numérique (*voir encadré*). "Mais, ajoute-t-elle, on oublie souvent que l'injustice majeure c'est que, faute de compétences ou de matériel suffisant, certains n'aient pas d'autre choix que de faire *sans* le

numérique. Cela les marginalise et les contraint à se déplacer, faire la queue, chercher de l'aide..."

La peur de se tromper et de devenir comptable d'erreurs constitue aussi un frein majeur, y compris pour les jeunes qui ont les outils et les compétences pour effectuer des démarches en ligne. Car contrairement à une idée reçue, ceux-ci ne sont pas plus à l'aise que les aînés face à l'administration dématérialisée. S'ils maîtrisent bien mieux les achats sur Internet, la mise en ligne de vidéo *TikTok* et les applications de messagerie, ils sont tout autant déboussolés que les autres face aux procédures administratives jargonneuses. Ainsi, un quart des 18-24 ans indiquent avoir rencontré des difficultés pour réaliser seuls des démarches en ligne, c'est 14 points de plus que la moyenne ! On ne s'étonne donc pas que la généralisation à tout va de cette numérisation est loin d'être plébiscitée par nos concitoyens. Début janvier, la 22^e édition du baromètre de l'Institut Paul Delouvrier (qui mesure l'opinion des Français vis-à-vis des services publics) indiquait que 41 % des répondants appellent de leurs vœux un service public joignable par téléphone ou en face à face. Cette requête arrive même au second rang de leurs attentes, derrière la qualité du suivi de dossier (46 %). De son côté, le Défenseur des droits a publié une nouvelle enquête¹ sur les conséquences de cette "dématérialisation à marche forcée" qui, écrit Claire Hedon, "porte atteinte au principe d'égal accès au service public (...), met en danger notre cohésion

sociale, notre sentiment d'appartenance commun, et fait courir le risque d'un affaiblissement de la participation démocratique, dans toutes ses dimensions." Les services publics mis en cause par les usagers devant les délégués locaux du Défenseur des Droits en raison de difficultés liées à la dématérialisation sont les préfectures dans le cadre des démarches des étrangers (citées par 84 % des délégués) et l'Agence nationale des titres sécurisés pour les titres liés aux véhicules (permis de conduire ou d'immatriculation) citées par 79 % des délégués. Parmi les organismes de protection sociale, les délégués mentionnent les Caf (44 %) et les Carsat (37 %).

Le Défenseur des droits remarque que cette dématérialisation s'est accompagnée d'un report sur l'utilisateur de tâches et de coûts qui pesaient auparavant sur l'administration. "C'est à l'utilisateur de se former, de se faire aider, de faire, d'être capable. Pour accéder à ses droits, il lui appartient de s'adapter aux conditions de l'administration. C'est un renversement historique d'un des trois principes du service public : l'adaptabilité – qui devient une qualité attendue de l'utilisateur, plutôt qu'une exigence qui incombe au service". Dans ses recommandations Claire Hedon demande donc à ce que soient préservées plusieurs modalités d'accès aux services publics pour qu'aucune démarche administrative ne soit uniquement accessible par voie dématérialisée. L'institution suggère aussi qu'un partage de données entre publics sociaux, nationaux et territoriaux permettent



Dans le DigiTruck, un camion qui abrite une salle de classe où sont organisés des ateliers numériques gratuits en pied d'immeuble.

QUESTIONS À ROXANE MARTIN

Roxane Martin, directrice des activités Conseil chez WeTechCare, association qui œuvre à réduire la fracture numérique, notamment dans les collectivités et les services publics.



Le Jas : À quels publics s'adresse WeTechCare ?

Roxane Martin : Une partie de notre activité est en direction des acteurs de terrain : centres sociaux, bénévoles, agents d'accueil, conseillers de collectivités publiques, travailleurs sociaux.... Nous proposons des formations courtes et adaptées à ce à quoi ils sont confrontés au quotidien, l'agent de la caisse de retraite n'ayant pas les mêmes attentes qu'un agent d'accueil de mairie. Une autre partie est menée en direction des collectivités territoriales, des opérateurs de services publics (Pôle Emploi, Caf, caisse de retraite...). Nous les aidons à se saisir des enjeux du numérique par du diagnostic, des feuilles de route, des animations de réseau, etc.

Le Jas : Quelle est la difficulté principale rencontrée par les personnes victimes d'exclusion numérique : le manque de matériel, de compétences, de moyens financiers pour s'abonner à Internet ?

R.M : Nous constatons que la question du manque d'équipement s'atténue peu à peu notamment grâce à la généralisation des smartphones. Il y a quelques années nous avons estimé que 7 % de la population ne possédait aucun matériel minimum pour se connecter. Pour ceux-ci s'ajoutait presque toujours, des problématiques connexes telles que la mauvaise maîtrise du français, grande précarité, d'âge... Selon cette étude, 19 % des usagers manquaient surtout de compétences "techniques". Mais

ce n'est pas pour autant un sujet clos, il reste beaucoup de gens qui n'ont pas encore un équipement et/ou un abonnement à l'Internet fixe suffisant qui leur permettraient d'améliorer leur usage du numérique.

Le Jas : Les agents des services publics ont-ils les compétences pour accompagner les usagers et est-ce bien là leur vocation ?

R.M : Certains ont été pris de court par une bascule numérique à laquelle ils n'avaient pas été préparés. Ils sont devenus interlocuteurs d'usagers ayant des difficultés avec un outil informatique qu'eux-mêmes maîtrisaient mal. Mais oui, cela reste leur vocation parce que toute action d'assistance, de "faire avec", doit être l'occasion d'accompagner l'utilisateur vers plus d'autonomie. Bien sûr, l'urgence est souvent d'éviter des ruptures de droits, mais, dans un second temps, ils peuvent participer à l'inclusion numérique des personnes en difficulté. En tant que tiers de confiance, ils doivent, a minima, savoir orienter l'utilisateur vers les bonnes personnes ressources. C'est d'ailleurs une partie de notre travail que de cartographier ces ressources. Enfin, pour donner à tous le choix éclairé d'utiliser ou pas l'outil numérique, il faut que les professionnels au contact des usagers montrent ce qu'il apporte de positif. Si un agent présente les interfaces numériques comme seulement contraignantes et compliquées, l'utilisateur déjà réticent ne risque pas de s'y mettre !

les pré-remplissage des formulaires ou encore d'inclure les usagers en difficulté avec le numérique lors de l'élaboration des processus de dématérialisation des services publics. Même si le constat est sévère, Claire Hédon souligne que la fracture numérique n'est pas une fatalité. "Le développement d'un accès numérique aux démarches administratives constitue un progrès s'il s'accompagne de garanties essentielles pour l'ensemble des usagers, notamment le maintien systématique d'un accès alternatif et la possibilité d'un accompagnement suffisamment proche, compétent et disponible."

LA RÉPONSE DE L'ÉTAT ET CELLES DES ACTEURS DE TERRAIN

Il serait faux de dire que l'État n'a pas pris conscience du problème. Dans le cadre du plan France Relance 2020-2022, pas moins de 250 millions sont dédiés à l'inclusion numérique. 4 000 conseillers/ères numériques ont été recrutés pour répondre aux urgences de risque de perte de droits, mais aussi pour amener les citoyens à plus d'autonomie. On les trouve dans les CCAS, les bibliothèques, les mairies ou dans les Espaces France Services. Ces derniers se généralisent sur le territoire et visent à conserver un lieu de rencontre physique et d'accompagnement dans leur démarche les personnes les plus éloignées du numérique. On peut encore citer le Pass Numérique, ce carnet (à l'image du carnet de ticket-restaurant) qui permet à son détenteur de participer à un atelier d'initiation ou de perfectionnement au numérique dans un lieu spécialisé. 600 000 Pass Numériques ont été acquis essentiellement par des collectivités territoriales. Chaque usager pouvant bénéficier d'entre 5 et 10 chèques, on estime au plus

à 20 000 le nombre de personnes qui auraient, depuis 2019, usés de ce dispositif. Ce qui paraît bien peu au regard des 13 millions nos concitoyens "en difficulté avec le numérique" selon une étude de l'Insee.

Différents acteurs associatifs, privés et publics apportent eux aussi leur pierre à l'édifice de la reconexion. Depuis 2013, Emmaüs a ouvert des antennes Emmaüs Connect où sont dispensées gratuitement des formations aux usages de base d'Internet, dans ses locaux et aussi hors les murs (centres sociaux, médiathèques, pôles d'insertion pour l'emploi...). Un partenariat avec SFR leur permet de proposer des cartes d'accès à Internet à tarif privilégié et des ordinateurs à prix solidaires. Avec le soutien de la Fondation Afnic pour la solidarité numérique, la Fédération des acteurs de la solidarité a lancé, l'an passé, des "maraudes aux outils numériques", pour lutter contre l'illectronisme des personnes à la rue. Les bénévoles des associations partenaires de l'initiative baptisée "Maraud'In" se déplacent équipés de tablette, smartphone, batteries et recharges téléphoniques pour permettre aux personnes de faire des démarches en ligne et les former à quelques compétences basiques. Initié par le géant chinois de la téléphonie Huawei, le DigiTruck est un camion dans lequel sont organisés des ateliers numériques en pied d'immeuble. Ces formations gratuites ont été dispensées lors de "classes connectées" dans le Nord de la France et en Ile-de-France avec le soutien de WeTechCare. De nombreuses mairies de commune se dotent d'un(e) conseiller numérique dont la mission est d'accompagner gratuitement les citoyens dans leurs démarches. Certains villages se regroupent pour engager un conseiller commun. C'est, par exemple, l'option qui a été retenue par Plourin-lès-Morlaix, Lannéanou, Le Cloître-Saint-Thégonnec et Pleyber-Christ (Finistère). À Roubaix encore, un espace numérique a été ouvert au sein du CCAS en début d'année pour répondre à des besoins jugés criants. Ce ne sont là que quelques exemples parmi des centaines d'autres.

Pour réelle qu'elle soit, la fracture numérique ne doit toutefois pas faire perdre de vue que ces technologies permettent un accès aux services publics partout, tout le temps et apportent à l'utilisateur des réponses bien plus personnalisées que ne pourrait le faire le meilleur des employés administratifs. "Le numérique peut être simple d'accès et faciliter l'accès aux droits pour peu que les sites et les applications soient mieux adaptés au grand public et ces derniers soient mieux accompagnés", conclut, avec optimisme Roxane Martin. ■



¹ Une première datant de 2019

DIVAS : LE BONUS PRÉVENTION DES FACTEURS

Imaginez-vous, jeune retraité, recevoir la visite de votre facteur. Celui que les Français considèrent comme l'un des trois personnages préférés de la vie quotidienne et qui vous apporte quotidiennement votre courrier, en profite pour parler "bien vieillir" et vous accompagner vers des acteurs de la prévention. C'est ce qu'a testé la Cnav en partenariat avec La Poste dans le Bas-Rhin, en Dordogne et dans les Ardennes, de septembre à novembre 2021. PAR GARANCE CHESNÉ



© Eric Huynh/La Poste

Ce n'est pas la première fois que la Cnav mobilise le capital confiance des facteurs et le réseau de La Poste pour se rapprocher des retraités. Baptisées DIVAS, pour Dispositif de Veille et d'Accompagnement Social, deux premières expérimentations ont permis d'impliquer les facteurs dans le repérage des risques de fragilité de retraités âgés, identifiés par les services de l'Assurance Retraite. Pour cette troisième collaboration, l'enjeu était de répondre à un défi croissant pour les caisses de retraite : toucher des jeunes retraités précaires, éloignés des institutions et peu réceptifs aux démarches de prévention. "Avec DIVAS, notre objectif était double, insiste Frédérique Garlaud, directrice nationale de l'action sociale de la Cnav. D'une part, vérifier qu'avec une démarche attentionnée, impliquant un tiers de confiance comme le facteur, il était possible de retenir l'attention de ce public,

de toucher du doigt leurs besoins et d'enclencher précocement une démarche de prévention. D'autre part, s'assurer de notre capacité à démultiplier des actions d'"aller vers" sans qu'elles génèrent aucune charge supplémentaire pour nos Caisses alors même qu'elles devront faire face à l'arrivée de 20 % de nouveaux retraités dans les cinq prochaines années".

FAIRE SIMPLE ET EFFICACE

Un important travail préparatoire s'est donc engagé avec La Poste et les Carsat Alsace-Moselle, Aquitaine et Nord-Est, volontaires pour déployer le dispositif afin de systématiser certaines opérations et faciliter l'appropriation des informations par les facteurs. Chacun des 26 000 retraités, identifiés en fonction de leur âge (de 62 ans à moins de 70 ans) et de leurs ressources (non-assujettis à la CSG), a été destinataire d'un questionnaire conçu pour identifier leurs difficultés



© Eric Huyhn/La Poste

délivrer une information similaire en contenu et en qualité, quels que soient les personnes et les territoires. “Des scripts précis de chaque visite ont été travaillés avec la Cnav et un “Pas à pas” a été embarqué sur Factéo, l’interface numérique dont dispose chaque facteur pour tracer les prestations effectuées”. Les facteurs ont également utilisé leur Factéo pour aider les retraités à naviguer sur les sites partenaires, à prendre rendez-vous en ligne auprès de France services ou à s’inscrire à un atelier prévention, notamment quand la personne âgée n’avait pas de connexion internet. “Nos facteurs sont fiers d’apporter ces services et leur culture du lien social a favorisé l’adhésion des personnes âgées. Elles leur ont ouvert leur porte avec moins de réticences”, renchérit Héléne Hansberg, directrice du marché Secteur public de La Poste.

autour de six thématiques : accès au droit, prévention santé, adaptation de l’habitat, maintien du lien social, proche aide... “Ces besoins ont été ciblés, car il était possible de mobiliser des réponses identiques sur l’ensemble du territoire à l’exemple des ateliers Bien Vieillir, des Espaces France Services, des bilans prévention de l’Agirc Arco, ou des sites Pourbienvieillir.fr et lassuranceretraite.fr”, précise Benjamin Leroux, responsable animation et développement du territoire, à la Cnav. Ces questionnaires ont ensuite été soumis à un arbre décisionnel, permettant de prioriser un besoin, de déterminer l’offre à présenter au retraité et le format de la visite : soit une simple information de quelques minutes avec remise de documents, effectuée par le facteur habituel, soit une visite d’accompagnement sur rendez-vous, d’une vingtaine de minutes, assurée par des facteurs services experts formés aux relations avec les personnes âgées et engagés quotidiennement sur d’autres types de prestations à l’intention des Seniors (portage de repas, visites de lien social...).

LES FACTEURS EN PREMIÈRE LIGNE

“La Poste a géré l’intégralité du process, de l’adressage des questionnaires à leur exploitation, puis aux visites des facteurs, confirme Christophe Favroux, directeur comptes stratégiques à la direction commerciale de la branche Services Courrier et Colis de La Poste. Avec un vrai souci d’efficacité et d’attention aux jeunes retraités”. Trois circuits de distribution du questionnaire ont ainsi été testés, d’une prise en charge complète par le facteur (remise en main propre, relance, collecte des questionnaires complétés), jusqu’à un simple envoi et retour par voie postale. Des supports ont également été créés afin de permettre aux facteurs de

UN BILAN GLOBALEMENT POSITIF

À l’issue des trois mois d’expérimentation, près d’un tiers des questionnaires ont reçu une réponse et plus de 8 % des 26 000 retraités contactés ont accepté la visite de leur facteur. “Cela peut paraître modeste, reconnaît Benjamin Leroux, mais c’est un public qui se sent moins concerné que des retraités plus âgés. Sans cette démarche, ils n’auraient jamais été approchés avec une telle attention. Nous avons pu recueillir leurs besoins, mais aussi mieux connaître les réfractaires”. Frédérique Garlaud et Héléne Hansberg insistent, elles, “sur le modèle d’ingénierie qui a fait ses preuves et permis d’externaliser la complexité de gestion pour alléger la charge des Carsat”. Et Frédérique Garlaud de conclure : “DIVAS nous a donné la preuve que si l’on va vers les retraités, on peut les toucher. À l’Assurance Retraite de se mettre en situation d’incuber les services de demain, à géométrie variable et déployables à grande échelle”. ■

DIVAS III EN CHIFFRES

25 819 retraités de 62 à 70 ans contactés

8 304 réponses au questionnaire saisies

2021 visites acceptées et 1 188 réalisées, dont :

89 % de visites d’accompagnement

40 % des bénéficiaires ne connaissaient pas les offres proposées

78 % des bénéficiaires ont été satisfaits

75 % de refus de la démarche dont 47 % des répondants au questionnaire qui ne perçoivent pas l’utilité d’une telle initiative

LE JAS

LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX

www.lejas.com



Pour suivre l'actualité avec un regard sans concession, abonnez-vous au Jas !

CHAQUE MOIS, LE JOURNAL DES ACTEURS SOCIAUX S'ATTACHE À :

- promouvoir une vision de l'action sociale fondée sur des valeurs d'empathie et de responsabilité, en s'appuyant sur une présentation sans concession de l'actualité et de l'évolution des problématiques sociales ;
- diffuser des analyses sous forme de dossiers, d'enquêtes ou d'expériences pour améliorer les connaissances stratégiques et opérationnelles sur l'ensemble des champs du secteur social ;
- valoriser tout ce qui peut, d'une manière ou d'une autre, contribuer au décloisonnement des cultures et des pratiques afin de promouvoir le passage d'une action sociale réparatrice au développement social ;
- proposer une réflexion responsable et critique sur le sens et l'économie de l'action sociale et sociétale...

■ Oui, je m'abonne pour 1 an au *Journal des Acteurs Sociaux* **75 euros TTC**

Je règle par : Chèque ci-joint à l'ordre du *Journal des Acteurs Sociaux* Virement bancaire à réception de facture

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [][][][][] Ville :

Email :

Téléphone :

ADRESSE DE FACTURATION

Nom/Prénom :

Adresse :

Code postal : [][][][][] Ville :

Email :

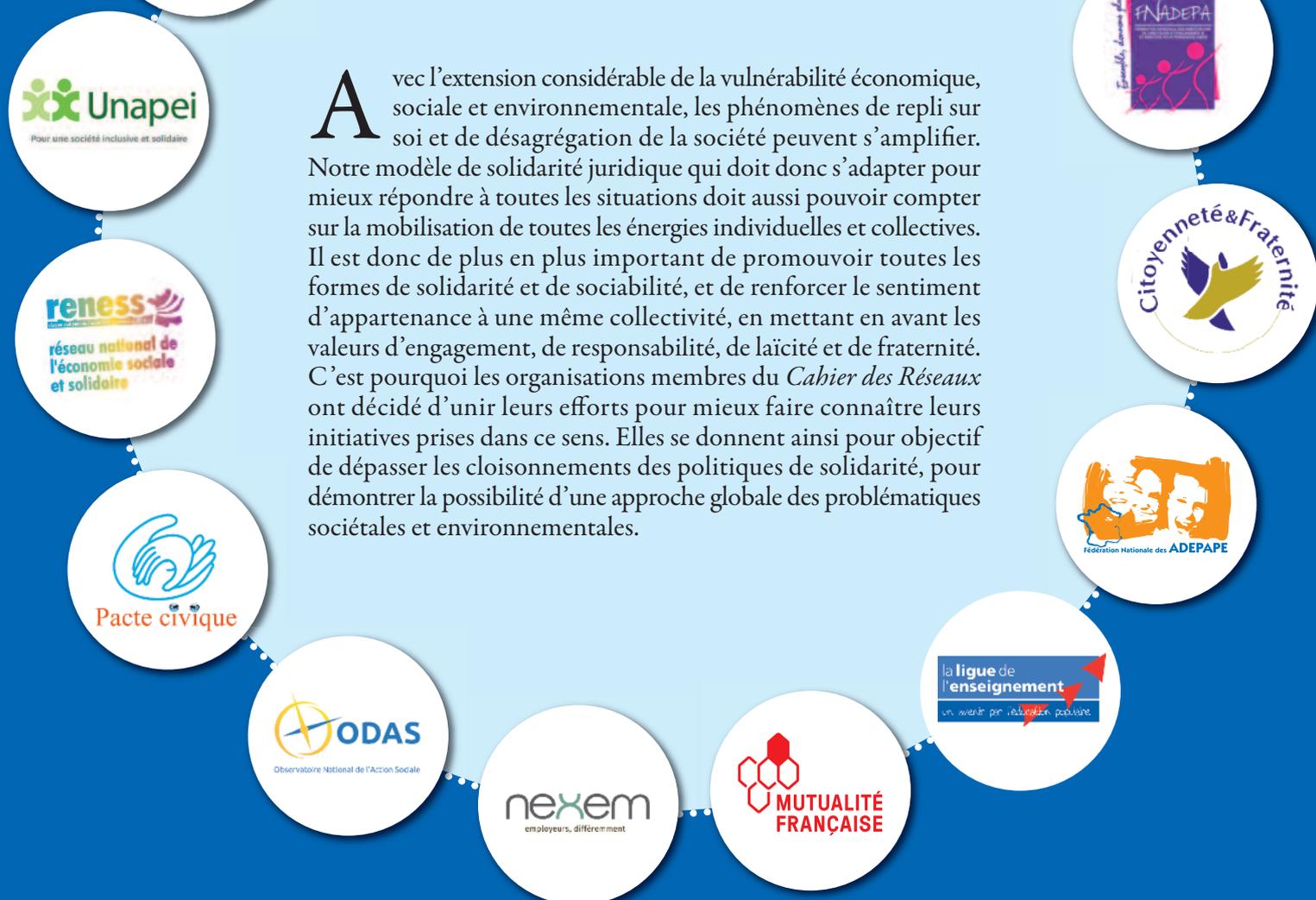
Téléphone :

DES RÉSEAUX



Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité économique, sociale et environnementale, les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société peuvent s'amplifier. Notre modèle de solidarité juridique qui doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations doit aussi pouvoir compter sur la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc de plus en plus important de promouvoir toutes les formes de solidarité et de sociabilité, et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité, en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître leurs initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociétales et environnementales.



“ POUR UNE CULTURE DE SANTÉ PUBLIQUE ”

La Mutualité Française tiendra son prochain congrès en septembre à Marseille. Rencontre avec son président, Éric Chenut, engagé pour la création et la diffusion d'une culture de santé publique.

Le Jas : Que pense la Mutualité Française de la situation du pays sur le plan sanitaire, social et démocratique ?

Éric Chenut : La baisse des taux de participation aux élections depuis la fin des années 1980, le déclin des structures d'engagement collectif que sont les partis politiques et les organisations syndicales, la montée du vote pour l'extrême droite, nombreux sont les aspects qui dénotent d'une crise démocratique profonde. Parallèlement, nous observons une volonté de s'engager qui reste active dans le secteur associatif et qui témoigne d'une vitalité certaine de la société civile. Cette situation appelle à une réaction collective, à un renouveau de la vie démocratique qui devra mieux articuler ses différentes formes - électorale, participative et sociale.

Les systèmes de santé et de protection sociale sont confrontés à des transitions systémiques, en particulier démographique, environnementale et numérique. Dans ce contexte, il faut trouver de nouveaux chemins pour refonder des protections sociales durables afin de saisir les opportunités liées aux évolutions structurelles en cours. Cela passe par un large débat que la Mutualité Française s'emploie depuis plusieurs années à alimenter en réinterrogeant le sens, le périmètre de la protection sociale ainsi que la répartition des prises en charge entre socle socialisé et couvertures mutua-



© Mutualité Française

lisées, en santé, prévoyance, épargne retraite et dépendance.

Enfin, le secteur sanitaire connaît une situation de crise structurelle à l'hôpital et aux urgences du fait d'un sous-investissement dans les soins de ville. Le secteur de la santé mentale est également touché. La prise résolue d'un virage préventif indispensable pour stopper la progression des maladies chroniques, une véritable réforme d'ampleur "Grand Âge Autonomie", que les évolutions démographiques appellent urgemment, sont sans cesse repous-

sées. Sur tous ces sujets, comme sur la fin de vie, les grandes options sont connues, les débats, les rapports sont là. Il faut désormais de la pédagogie et un large consensus pour engager des réformes systémiques qui nous concerneront tous, professionnels de santé, établissements, financeurs et assurés sociaux.

Le Jas : Quelles seraient les solutions les plus urgentes à programmer sur le plan social et sanitaire ?

E.C. : Les déserts médicaux et l'accès aux soins sont une préoccupation

prioritaire des Français. Actuellement, aux difficultés à trouver un médecin traitant ou un rendez-vous médical dans un délai raisonnable, s'ajoutent des difficultés criantes de recrutements dans de nombreux secteurs. C'est le cas des hôpitaux mais aussi des Ehpad et des structures du secteur du handicap, des services au domicile, des centres de santé, des pharmacies ou encore des crèches. Ces difficultés concernent l'ensemble des acteurs - public, privé lucratif, associatif et mutualiste. La Mutualité Française a alerté les autorités et formulé des propositions de court et moyen terme dans le cadre de la Mission confié à François Braun sur l'accès aux soins urgents et non programmés. Cette situation en effet exige des mesures rapides pour minimiser les risques pour les patients et les professionnels dans les prochaines semaines. Permanence des soins, coopération de l'ensemble des intervenants, information/orientation, télémedecine, assouplissement des règles de recrutement, mobilisation d'étudiants, des retraités... : tous ces leviers doivent être urgemment actionnés. La problématique excède cependant le seul cadre des urgences. Les situations de sous-effectif ne trouveront une réponse durable que si l'ensemble du système de soins est repensé, en lien avec les préoccupations des patients et des acteurs du soins et de l'accompagnement, quel que soit leur secteur. Les propositions de la Mutualité Française visent à restaurer le sens de l'exercice professionnel, développer l'exercice regroupé et le partage des compétences, rechercher une juste rémunération des professionnels de la

santé et faciliter leur pratique quotidienne. Il faut aussi mobiliser davantage les données, encourager le développement de solutions en aval du sanitaire et créer un choc de simplification.

Face à l'insuffisance globale du système de santé en matière de prévention, la Mutualité Française s'engage pour la création et la diffusion d'une culture de santé publique. La Mutualité défend notamment le déploiement de la

“
Les situations de sous-effectif ne trouveront une réponse durable que si l'ensemble du système de soins est repensé.
”

prévention pour tous, sur tous les lieux – à l'école, au domicile, en milieu professionnel – et propose en complément un dispositif permettant de valoriser l'action mutualiste dans ce domaine et de renforcer son rôle dans la définition de la politique de prévention.

Autre priorité, le grand âge et l'autonomie, pour laquelle la Mutualité Française considère qu'il faut passer de la parole aux actes et agir concrètement. Favorable à un accompagnement de la perte d'autonomie qui garantisse la liberté de choix du lieu de vie et limite le reste à charge, la Mutualité a formulé des propositions notamment en matière de prévention et de soutien des aidants, de mise en place d'une couverture généralisée de la dépendance ainsi que de simplification du finan-

cement et du pilotage du secteur médico-social.

Le Jas : Face aux enjeux démocratiques, la Journée nationale de la citoyenneté et de la fraternité peut-elle, selon vous, favoriser une revitalisation des grandes valeurs de la République ?

E.C. : Une telle journée est symbolique. Elle peut être un outil pédagogique, notamment pour la jeunesse, mais il faut aller plus loin. Le rôle des acteurs de la société engagée, des partenaires sociaux, de l'économie sociale et solidaire et naturellement des mutuelles, doit être mieux reconnu. Avec plus de 60 organisations, la Mutualité Française s'engage au sein du pacte du pouvoir de vivre pour faire bouger les lignes en matière économique, sociale et environnementale. Comme elle s'engage, avec ESS France, pour La République de l'ESS (www.ess-france.org/la-republique-de-l-ess). Pour retisser la nécessaire confiance à tout cadre démocratique, il faudra clarifier la place de la discussion, de la participation et de la décision. En tant qu'acteur de la société engagée, notre rôle sera de créer les conditions d'un rôle renforcé pour les femmes et les hommes qui nous accordent leur confiance et que nous protégeons, soignons ou accompagnons. Nous aurons à leur permettre d'être acteur de leurs parcours, en interaction avec leur cadre personnel, familial et professionnel, avec pour objectif leur complet bien-être physique, psychique, social et environnemental. C'est d'ailleurs l'un des grands enjeux de notre prochain congrès qui se tiendra du 7 au 9 septembre prochain à Marseille. ■

LA SANTÉ PUBLIQUE À L'ÈRE DE L'ANTHROPOCÈNE

Eau, air, alimentation... les changements climatiques bouleversent les principaux facteurs déterminants de notre santé. Dans l'impérieuse nécessité d'atténuer notre empreinte environnementale, les acteurs et les promoteurs de la santé ont un rôle majeur à jouer.

Par Pierre Catalan, directeur de l'Engagement et de la Prospective de la Fehap

C'est irréfutable : le climat change du fait des activités humaines, et les effets de ces changements se traduisent par un réchauffement global et une grande variété d'autres conséquences en cascade. On admet désormais même être entrés dans l'ère de l'anthropocène, c'est-à-dire une époque géologique caractérisée par des changements provoqués par l'activité humaine, notamment extractive. Parmi ces changements à grande vitesse, on compte l'appauvrissement des ressources, les pollutions, l'acidification des océans, des extinctions d'espèces animales et végétales, et des catastrophes naturelles à la fois plus nombreuses, plus fortes et plus instables. Ils pèsent tous, directement et indirectement, sur l'équilibre des écosystèmes.

En 1986, la Charte d'Ottawa a conféré à la promotion de la santé l'objectif de "donner aux individus davantage de maîtrise sur leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer". Tendanciellement au bien-être global, la promotion de la santé ne relève pas seulement du secteur sanitaire : les facteurs politiques, économiques, sociaux, culturels, environnementaux, comportementaux ou biologiques peuvent tous intervenir en faveur ou au détriment de la santé. De ce fait, la promotion de la santé dépasse



largement les seuls professionnels de santé, et exige une action concertée bien plus large, embrassant tous les acteurs de la société, y compris l'environnement. La Charte d'Ottawa a donc consacré l'approche socio-écologique de la santé.

UNE PLANÈTE SAINNE, DES PERSONNES SAINES

Les plus importants déterminants de la santé sont l'air, l'eau et la nourriture. Tous viennent de la nature, de même que les ressources que nous utilisons pour alimenter les hôpitaux, parcourir des distances, construire et chauffer les logements, optimiser les récoltes, etc. L'écosystème naturel de la planète fournit tout cela, ainsi qu'un climat stable qui a permis à l'humanité de prospérer et de gagner

en espérance de vie depuis le début de la révolution industrielle.

Pourtant, la dimension écologique de la promotion de la santé a été délaissée, au profit des déterminants sociaux de santé, familiers à chacun. L'écologie a été traitée avec une vision anthropocentrée, sous le seul angle de l'impact de sa dégradation pour la santé individuelle. Ce n'est pas peu de chose, et il est vrai que la réalité des effets des pollutions et des changements climatiques sur la santé pulmonaire, cardiaque, mentale, sur la malnutrition ou les maladies vectorielles n'est pas encore assez conscientisée dans nos sociétés.

Mais au-delà des effets, ce sont bien les causes qui ont un lien avec la santé publique. Le fait de dépasser les capacités de régénération des écosystèmes planétaires a un impact fondamental sur notre santé. Aujourd'hui, l'humanité utilise chaque année l'équivalent des ressources régénérées de 1,6 planète (les seuls Français utiliseraient l'équivalent de 3 planètes), c'est-à-dire que nous surconsomons les ressources naturelles. Réduire d'au moins 50 % la pression sur les écosystèmes est le seul moyen de maintenir le réchauffement climatique dans des limites que l'on puisse gérer, dans des conditions auxquelles on serait en mesure de s'adapter.

La question que nous posent les chercheurs est donc la suivante : pouvons-nous imaginer une combinaison d'intérêts entre une action d'atténuation de notre impact sur les écosystèmes et les changements climatiques, et la promotion de la santé ?

ACCOMPAGNER L'ACTION SUR LE CLIMAT ET L'ENVIRONNEMENT ET PROMOUVOIR "UNE SEULE SANTÉ"

Elle sous-entend un véritable changement de paradigme, car jusqu'à présent, la santé humaine a toujours été favorisée par l'utilisation de plus de technologies, de plus de ressources, de plus de chimie. En puisant dans les écosystèmes et en les affaiblissant, notre santé n'a été favorisée qu'au détriment de la santé des futures générations.

Pour les chercheurs, il y a plusieurs raisons de croire en notre capacité à y arriver. Tout d'abord, parce qu'une transition vers une société écologiquement durable permettra des gains en santé grâce à un mode de vie plus sain. En effet, à titre d'exemple, gagner en efficacité énergétique dans les bâtiments conduira à une meilleure qualité de l'air, réduire les déplacements en véhicules motorisés induit plus d'activités physiques et moins d'émissions de particules et de gaz à effet de serre, un régime pauvre en protéines animales a un effet sur le cholestérol et le surpoids, et des économies relocalisées produisent un renforcement des liens sociaux.

Les chercheurs rappellent que les changements écologiques et sociaux interagissent, et cette interaction a permis par le passé de faire progresser la santé, en fixant des normes sociales pour l'exposition des travailleurs



aux pollutions, la consommation de cigarette ou d'alcool, ou encore de vitesse en voiture.

Les chercheurs investiguent, enfin, la façon dont les acteurs de la santé pourraient investir le champ d'une santé écoresponsable, basée sur une compréhension élargie du principe déontologique *Primum non nocere* ("d'abord, ne pas nuire"), en l'étendant aux écosystèmes et aux générations futures. Cela conduira à intégrer aux recommandations en santé publique leur impact écologique, à investir le champ de la décision politique, tant les modes d'alimentation, l'organisation des villes et des transports, ont d'importance pour la santé publique. Ils voient, enfin, comme un moteur d'action politique majeur un plaidoyer pour une seule santé, humaine et des écosystèmes.

Ils nous invitent à former largement les professionnels de santé publique aux déterminants écologiques de la santé, mais aussi à mieux protéger les individus et les communautés des répercussions des changements

climatiques. Cela nous conduit à chercher les moyens de renforcer le pouvoir d'agir pour l'environnement des plus vulnérables en favorisant l'action communautaire, grâce à des partenariats montés en complémentarité et en intersectorialité avec d'autres intervenants, ce qui bien sûr doit concerner bien au-delà des seuls professionnels de santé. C'est, au fond aussi, un plaidoyer pour que les travailleurs sociaux, les animateurs, les éducateurs, les bénévoles, laissent s'exprimer leurs convictions et leurs pratiques en faveur d'une atténuation de notre empreinte environnementale, dans leurs activités avec et pour les personnes.

Dans la limite de leurs possibilités, les acteurs en promotion de la santé devraient tenter, même à petits pas, d'agir en prenant en compte les environnements. Si l'ampleur de la tâche peut décourager, l'utopie serait de penser que nous pouvons, encore aujourd'hui, continuer à organiser nos sociétés comme par le passé. ■



AVEC L'OUTIL EN MAIN, LES ENFANTS DÉCOUVRENT L'INTELLIGENCE DE LA MAIN ET LA FORCE DES LIENS

L'association L'Outil en Main est l'un des partenaires de la Journée nationale de la Citoyenneté et de la Fraternité du 15 octobre prochain. À cette occasion nous donnons la parole à ses responsables qui nous présentent ce grand réseau d'associations qui réunissent les générations autour des savoir-faire manuels et artisanaux.

Par L'Outil en Main France

Depuis 28 ans, les associations L'Outil en Main permettent aux jeunes, à partir de 9 ans, d'être initiés aux métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine, dont les métiers d'art. Ce sont aujourd'hui 5 500 bénévoles dans 235 associations qui font, chaque semaine, découvrir ces savoir-faire à 3 500 jeunes partout en France. Ces bénévoles, anciens professionnels ou passionnés, retraités ou non, se retrouvent au sein de l'atelier L'Outil en Main de leur territoire pour trans-

mettre leurs savoir-faire aux jeunes, dans le cadre d'une activité ludique et de loisir. L'initiation a lieu toujours avec de vrais outils, dans de vrais ateliers. Chaque semaine, les jeunes découvrent "l'intelligence de la main" en confectionnant des ouvrages et en développant leur dextérité. Avec L'Outil en Main, les jeunes révèlent leurs talents et trouvent parfois une vocation. Depuis quelques années, le réseau fait preuve d'une forte capacité d'innovation et accueille un public de plus en

plus large. Ainsi certaines associations ont pris l'initiative d'accueillir un public plus âgé (16-25 ans) en partenariat avec un Établissement pour l'insertion dans l'emploi, à L'Andelle (Eure), des classes Section d'enseignement général et professionnel adapté à Roanne (Loire), des jeunes accompagnés par des Instituts Médico-Éducatifs à Beausais-sur-Mer (Côtes-d'Armor) ou encore d'aider des jeunes à préciser leur orientation en intervenant au sein des collèges et lycées avec l'Orientibus des Pays de la Loire.

TRANSMETTEURS DE SAVOIRS, DE PASSION ET ACTEURS DE LEUR TERRITOIRE

Les associations L'Outil en Main contribuent concrètement à la valorisation des métiers manuels, de l'artisanat et du patrimoine. Il y a aujourd'hui plus de 100 métiers représentés au sein des associations L'Outil en Main. Des métiers traditionnels du bâtiment (charpente, menuiserie, maçonnerie...), de bouche (cuisinier, boulanger, charcutier...), d'art (ferroterie, forge, céramique...) et aussi d'autres métiers liés à l'environnement (apiculture,



© L'Outil en Main France

Deux questions à Alain Ananos, président de L'Outil en Main France

En quoi L'Outil en Main France vous semble-t-elle être une association indispensable sur un territoire ?

J'aime beaucoup la formule de Richard Sennet qui écrit qu'une vie matérielle plus humaine est à notre portée, si seulement nous comprenons mieux la fabrique des choses. Ce que j'ai appris tant de mon expérience de bâtisseur, de cuisinier que de certificateur qualité, c'est que le producteur peut dialoguer avec certains matériaux plutôt qu'avec d'autres ; il peut choisir et échanger avec ceux avec lequel il travaille.

Comment aujourd'hui redonner aux territoires une perspective sans la production de cette valeur que crée l'échange au sein d'un collectif au travail ? Cet engagement dans la compréhension de l'échange doit commencer au plus tôt, à partir d'un acte de production. Apprendre des choses impose d'être attentif aux matériaux, aux autres, à soi. C'est redonner sens aux territoires, retrouver les diversités dans l'unité d'un chef d'œuvre qui peut être au cœur de chacun pour l'intérêt de tous. Cette transmission à des enfants et à des jeunes, réalisée par nos bénévoles (gens de métiers, passionnés du geste) non seulement tisse le lien entre trois générations, mais aussi forge les esprits à l'éveil par les curiosités mutuelles ouvertes par ces rencontres. L'Outil en Main n'est pas une association opportuniste. Elle ne cherche pas à répondre à des objectifs qui lui garantiraient des financements confortables dans le seul but de figurer dans une quelconque politique publique. C'est une association de bénévoles "œuvriers" qui agissent avec le cœur, et chacun sait qu'à cœur vaillant, rien d'impossible.



© L'Outil en Main France

Quelles sont les perspectives de développement pour L'Outil en Main ?

Lors de mon élection en novembre 2021, à la suite du président Alain Lehébel, je me suis engagé à approfondir ce beau challenge qu'il avait entrepris au travers le projet stratégique Horizon 2020. Il a su donner une impulsion qui a porté L'Outil en Main à plus de 200 associations locales.

Nous sommes aujourd'hui implantés dans 68 départements avec probablement plus de 25 associations ouvertes sur cette saison 2021-2022. Nous portons notre attention sur les départements non ou peu couverts par L'Outil en Main avec nos partenaires, dont l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et les aires métropolitaines de Paris, Lyon, Marseille. Le travail initié avec la Guadeloupe se poursuit en Guyane et bientôt un atelier L'Outil en Main verra le jour à Tahiti, affirmant ainsi l'universalité de la main et du geste et nous enrichissant de métiers nouveaux. Par ailleurs, avec quelques associations du réseau et plus particulièrement L'Outil en Main de Limoges, nous travaillons au niveau européen pour renouer avec cette tradition des partages de savoirs faire sur les métiers et dans ce cadre nous avons été sollicités par des pays de la francophonie. Approfondir signifie aussi "laisser infuser" et ne pas être dans une quête de l'instant, cela signifie aussi regarder les générations de gens de métiers qui composent L'Outil en Main et s'interroger sur les nouvelles générations en devenir qui souhaitent s'engager autrement.

jardinier, art floral...). Les associations L'Outil en Main permettent également de faire perdurer des métiers aujourd'hui devenus rares, comme celui de souffleur de verre, ou facteur d'orgue. Enfin, L'Outil en Main contribue au "bien vieillir"

en permettant aux seniors de retrouver une activité stimulante, de transmettre leur passion et d'être acteurs de leur territoire. Les bénévoles retrouvent chaque semaine avec grand plaisir les jeunes, mais aussi leurs pairs avec qui ils partagent des

moments de convivialité au sein des ateliers.

Pour un territoire, une association L'Outil en Main est un puissant vecteur de lien social et de rencontres entre les générations. Les métiers manuels sont aussi des gisements

d'emplois locaux, non délocalisables : ils sont des métiers d'avenir pour la jeunesse de nos territoires. Les communes et collectivités l'ont compris, elles sont les premières partenaires des associations L'Outil en Main. Ce sont parfois elles qui sont à l'origine de la création d'une association. De plus en plus, le réseau est sollicité par les collectivités pour accompagner la création d'un atelier local.

ATTIRER LES JEUNES VERS LES MÉTIERS MANUELS

Le réseau national accompagne ce processus de création afin que les jeunes, les seniors et les familles puissent bénéficier de cette activité en proximité. Pour chaque association L'Outil en Main, les deux enjeux majeurs sont la mobilisation de bénévoles (puisque toutes les associations fonctionnent uniquement sur la base du bénévolat) et la recherche d'un local qui permette d'installer de vrais ateliers. Au-delà, il s'agit d'adapter le concept pour qu'il nourrisse le projet de territoire !



© L'Outil en Main France

L'Outil en Main France, qui fédère les 235 associations et porte le label, anime et accompagne les associations, et ce, dès leur création. Chaque association est autonome, mais peut s'appuyer sur les services mutualisés portés par L'Union nationale. Le réseau permet également de maintenir un lien fort entre les associations d'un même territoire en accompagnant l'organisation de rencontres

régionales ou départementales. Ces rencontres sont l'occasion pour l'ensemble des bénévoles d'un même territoire de se retrouver et de partager un moment de convivialité. Pour que les nouvelles générations assurent la relève, il faut amplifier la transmission des savoir-faire. L'Outil en Main joue un rôle clé pour attirer les jeunes vers les métiers manuels, dont les métiers d'art. L'initiation ouvre des horizons aux enfants et aux adolescents, filles et garçons, au-delà de leurs résultats scolaires, de leur milieu social ou du territoire sur lequel ils grandissent. En prenant de l'ampleur, les ateliers pourront contribuer à plus grande échelle à la préservation, au rayonnement et à l'attractivité de ces métiers. Pour relever le défi, il faut permettre à plus de jeunes de découvrir cette "intelligence de la main" dans les ateliers en amont de leur orientation. Gageons que les communes se mobilisent pour créer de nouveaux ateliers au bénéfice des seniors et des jeunes sur leur territoire! ■



© L'Outil en Main France

UN VÉLO
POUR TOUS

FOURNISSEUR DES ÉTABLISSEMENTS
DE SANTÉ EN SOLUTIONS DE MOBILITÉ !



DEVENEZ ACTEUR
DU BIEN-ÊTRE
DE VOS RÉSIDENTS !



Easy Rider est le tricycle le plus facile à conduire
du marché grâce à son enfourchement bas et son confort unique !



Essais gratuits dans toute la France
ou dans notre showroom :

12 avenue de Norvège
91140 Villebon-sur-Yvette

Un Vélo Pour Tous
est une marque de :

MEILLEURS
VELOS.FR

Contactez-nous dès maintenant !

07.80.97.60.74

www.uvpt.meilleursvelos.fr



LAVONCOURT

Sa résidence autonomie, son collectif de soins primaires
(1 médecin, 1 pharmacie, 2 infirmières, 2 kinésithérapeutes, 1 ostéopathe, 1 entreprise de taxis)

Mais aussi dans le village tous commerces : vétérinaires,
coiffeuse, esthéticienne, Bar-Restaurant, Boulangerie-
Pâtisserie, Supérette, Tabac-Journaux-Jeux...

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
RECHERCHE

MÉDECIN STAGIAIRE

(FIN DE FORMATION) POUR REMPLACEMENT LONG (AVEC TUTEUR)
OU DÉSIRANT S'INSTALLER



AIDE A L'INSTALLATION : (ARS 50 000 € - EXONÉRATION DES CHARGES
DURANT 5 ANS – REVENU MINIMUM GARANTI) CONTACT : 06 08 95 01 48

MediAssoc

LA CENTRALE ASSOCIATIVE



En ce moment, faites effectuer un **audit gratuit** de vos contrats assurances santé et prévoyance avec notre partenaire **AGEO** !

Depuis vingt ans, Mediassoc est au côté des associations du secteur qui veulent optimiser leurs achats.

Contrats de prévoyance, téléphonie et Internet, butane, fournitures de bureau... Mediassoc a négocié pour votre association **les meilleures offres grands comptes** et vous accompagne à tout moment dans la relation avec les entreprises partenaires.

Sans adhésion, sans aucune obligation et **entièrement gratuitement**, rejoignez les milliers d'associations utilisatrices de Mediassoc en vous inscrivant simplement sur mediassoc.fr.



MediAssoc

LA CENTRALE ASSOCIATIVE

100% ASSOCIATIF & SOCIAL
SANS MINIMUM D'ACHAT
SANS INTERMEDIAIRE
SANS COTISATION

13 boulevard St Michel - Paris V^e

01 45 86 46 14

<https://www.mediassoc.fr>